

PRIX : 7,50 €

CONFRONTATIONS EUROPE

LA
REVUE

#132

AUTOMNE / HIVER 2021



"SI L'UE EST VUE
COMME UN MARCHÉ
SANS RÈGLE, SANS
EUROPE SOCIALE, ALORS
JE SUIS CONVAINCU
QU'ELLE SE DÉLITERA."
ENTRETIEN AVEC CLÉMENT BEAUNE

ET AUSSI:
ANNE HIDALGO
PIERRE MOSCOVICI
LAURENT BERGER
PIERRE GATTAZ
JEAN LEMIERRE
JEAN VIARD

...

ÉDITO

À l'heure où paraîtra ce 132^{ème} numéro de la revue trimestrielle de Confrontations Europe, près de trente ans après la création de notre Think Tank, la France entrera dans les derniers préparatifs de la Présidence du Conseil, qu'elle assurera à compter du 1^{er} janvier 2022.

Au terme de cinq années marquées par un engagement européen indéfectible, cette Présidence sera un moment politique fort, porteur d'espoir tant l'Union apparaît comme la voie incontournable pour favoriser un rebond économique, social et solidaire.

N'en déplaise aux nationalistes, il y a dans notre pays un vrai attachement et une confiance renforcée dans l'Union européenne : 57 % des Français se déclarent attachés à l'Union et une majorité (51 %) est prête à lui faire confiance (9 points de plus qu'en juillet 2020). Cette amélioration de l'image de l'UE auprès des français, après un an et demi de lutte contre la pandémie, et la crise économique qu'elle a entraînée, matérialise un désir d'Europe et une reconnaissance de sa fonction majeure de protection en temps de crise.

Une majorité de nos concitoyens soutient les politiques publiques menées au niveau européen : qu'il s'agisse de l'euro (70%), de la politique commerciale (65 % y sont favorables), d'une politique de sécurité et de défense (71 %) ou encore d'une politique commune en matière de migration (65%) ou d'énergie (71 %)¹.

Mais au-delà, dans l'agenda de la Présidence à venir, le sujet social apparaît comme une ardente obligation, susceptible de répondre aux légitimes aspirations des citoyens. Loin d'être un « addendum » thématique, il devra irriguer l'ensemble des politiques sectorielles et des initiatives qui seront engagées dès le premier semestre 2022, en droit fil du Sommet de Porto et des trois priorités validées alors.

Il s'agira bien sûr de faire aboutir le projet de directive sur le salaire minimum, indispensable instrument d'une convergence sociale par le haut, de veiller à la mise en œuvre de la garantie européenne pour la jeunesse et d'initier les échanges institutionnels concernant la législation pour les travailleurs des plateformes.

Mais il faudra aller plus loin pour promouvoir le modèle européen d'« économie sociale de marché », qui nous distingue du libéralisme américain et du capitalisme d'État chinois et constitue

une troisième voie, montrant le chemin d'un développement efficace, durable et solidaire.

À l'heure actuelle, les régimes de couverture sociale relèvent encore des États membres, et l'Union affecte moins de 2% de son PIB aux politiques sociales. Une proportion qui est à l'évidence trop faible par rapport aux budgets nationaux, qui varient de 13% du PIB en Irlande à 31 % en France. Une augmentation du budget social de l'UE permettrait d'investir dans une transition environnementale juste, à même d'accompagner les régions, les entreprises et les citoyens dépendants d'activités fortement carbonées vers des secteurs économiques durables.

Marcher sur ses deux jambes suppose aussi que l'Europe retrouve l'esprit insufflé il y a trente-cinq ans par Jacques Delors à Val Duchesse, et fasse confiance en amont au dialogue social et aux partenaires sociaux. Et qu'elle soit suffisamment ambitieuse pour imaginer par exemple, comme Pierre Moscovici le suggère dans ces colonnes, l'instauration d'un revenu universel d'activité.

Le virage social européen devra aussi être pensé au plus près des territoires et des collectivités, qui s'imposent comme des acteurs de premier plan pour lutter contre les fractures sociales et la précarité qui gagne partout du terrain.

C'est le sens de ce nouveau numéro de notre revue. Il a comme objectif d'explorer les différents enjeux qui sous-tendent un approfondissement des politiques sociales menées au niveau européen, en mobilisant les plumes et les pensées d'acteurs politiques, académiques, économiques et syndicaux de premier plan. Leur expertise et leur engagement tracent la voie de ce tournant social, aujourd'hui plus que nécessaire pour le projet européen. ■

(1) Enquête « Eurobaromètre 94 », réalisée en France du 12 février au 4 mars 2021 par l'Institut Kantar auprès d'un échantillon représentatif de 1 020 personnes, interrogées en face-à-face



Michel Derdevet
Président de
Confrontations Europe



CONFRONTATIONS EUROPE - LA REVUE

- **Fondateurs** : Philippe Herzog et Claude Fischer
- **Directeur de la publication** : Michel Derdevet
- **Rédacteur en chef** : Olivier Breton
- **Rédacteur en chef adjoint** : Corinne Cherqui
- **Délégué général** : Thomas Dorget
- **Comité de rédaction** : Sawsen Ayari-Pouliquen, Lise Bachmann, Pervenche Berès, Yves Bernheim, Édouard-François de Lencquesaing, Michel Derdevet, Thomas Dorget, Pierre Fouquet, Olivier Gazel, Dominique Graber, Marcel Grignard, Philippe Herzog, Ghislaine Hierso, Hervé Jouanjean, Christophe Lefevre, Jacques Maire, Luc Mathieu, Patrice Pélissier, Alain Petitjean, Édouard Simon, Maud Stéphan, Jérôme Vignon
- **Traduction** : Amtrad translations
- **Adresse** : 29 avenue de Villiers, F-75017 Paris
- **Tél.** : +33 (0) 1 43 17 32 83
- **Courriel** : communication@confrontations.org
- **Internet** : confrontations.org
- **Commission paritaire** : n° 0419 P 11 196
- **N° ISSN** : 1055-7337
- **Réalisation graphique** : I&S
- **Crédits photos** : Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (p. 1, 8), Confrontations Europe (p.22, 28), Alexandre Dupeyron (p. 34), Hervé Cuillandre (p. 38), Thomas Padilla (p. 42), Anne Bruel Infocom CFDT (p. 48), Christophe Guibbaud (p. 51), Cour de comptes (p. 54), BNP Paribas (p.56), Aurore Belot (p. 60), Renan Astier (p. 62), Parlement européen (p. 66) ; Freepik.com (p. 21, 31, 33, 37, 46, 53, 57, 65)
- **Imprimeur** : ITF Imprimeurs (72)
- **Routeur** : EDIPOST

03 ÉDITO

Par **Michel Derdevet**, Président de Confrontations Europe

06 MANIFESTE CONFRONTATIONS EUROPE

08 LE GRAND ENTRETIEN



« Si l'UE est vue comme un marché sans règle, sans Europe sociale, alors je suis convaincu qu'elle se délitera »
Entretien avec **Clément Beaune**, Secrétaire d'État chargé des affaires européennes



14

DÉCRYPTER LES ENJEUX

16 ÉTAT DES LIEUX



L'Europe sociale à nouveau sur les rails, par **Marie-Noëlle Lopez**, Co-fondatrice de Newbridges, cabinet de conseil dédié aux relations sociales internationales



Vers un droit social européen ? par **Fabienne Jault-Seseke** Professeur à l'Université Paris-Saclay, UVSQ, et **Sophie Robin-Olivier**, Professeur à l'École de Droit de la Sorbonne, Présidentes de Trans Europe Experts

22 ANALYSE



L'Union européenne est-elle sérieuse sur la question sociale ? par **Pervenche Berès**, Administratrice de Confrontations Europe, députée européenne de 1994 à 2019



Vers une nouvelle dynamique du dialogue social européen ? par **Maud Stéphan**, Déléguée générale des Réalités du Dialogue social et Administratrice de Confrontations Europe



L'impératif d'une « Europe sociale », par **Marcel Grignard**, Président de Confrontations Europe de 2014 à 2020

32 PROSPECTIVE



Les conséquences de la « Théorie Monétaire Moderne », par **Patrick Artus**, Directeur de la recherche et des études, Natixis



« L'Europe doit porter un message autour des nouveaux biens communs » Entretien avec **Jean Viard**, sociologue, Directeur de recherche associé au Cevipof-CNRS



L'avenir européen sera numérique et data-centré ou ne sera pas, par **Hervé Cuillandre**, Chargé de mission digital de Engie et essayiste



40

ÉCHANGER LES POINTS DE VUE

42 TERRITOIRES AU CŒUR DE L'EUROPE



Perspectives sur la construction d'une Europe sociale et le rôle des métropoles, par **Anne Hidalgo**, Maire de Paris

44 PRÉSIDENTE TOURNANTE DE L'UE



« Nous ne devons jamais oublier que les citoyens sont l'actif le plus important d'un pays, d'une communauté, de notre Union » par **Jorge Torres-Pereira**, Ambassadeur du Portugal en France

48 PARTENAIRES SOCIAUX



« L'Europe est une conviction et un combat », Entretien avec **Laurent Berger**, Président de la Confédération européenne des syndicats



Le rôle des partenaires sociaux comme acteurs de la relance de l'économie européenne, par **Pierre Gattaz**, Président de BusinessEurope

54 RELANCE ÉCONOMIQUE



Construction d'une Europe sociale : priorité des décideurs européens par **Pierre Moscovici**, premier Président de la Cour des comptes



« Nous devons réenchanter le rêve européen », Entretien avec **Jean Lemierre**, Président de BNP-Paribas

60 DÉMOCRATIE SOCIALE



Vers une Union européenne résiliente : le renforcement de la démocratie sociale est un atout et non une entrave, par **Gabriele Bischoff**, Députée européenne, S&D, Allemagne

62 JEUNESSE



Erasmus+, nouvel espace européen d'apprentissage, par **Jean Arthuis**, Président d'Euro App Mobility



Emploi des jeunes après la crise Covid-19 : quel rôle pour l'UE ? par **Laurence Farreng**, Députée européenne, RenewEurope, France

68 EN LIBRAIRIE

Une sélection de lecture et d'ouvrages sur les affaires européennes

70 AGENDA

Les rendez-vous européens à ne pas manquer

71 ABONNEMENT

Bulletin d'abonnement à la revue Confrontations Europe

CONFRONTATIONS EUROPE

Depuis bientôt trente ans, Confrontations Europe ambitionne de contribuer à la construction d'une Europe humaniste et démocratique, à la fois compétitive et solidaire, une Europe plus proche de ses citoyens. Confrontations Europe considère comme essentielle l'implication de la société civile dans l'élaboration des politiques publiques, en favorisant un dialogue respectueux des histoires et des cultures, en vue de dépasser les clivages politiques et d'œuvrer pour l'intérêt commun. Face aux multiples défis qu'affronte l'UE, Confrontations Europe entend poursuivre et consolider les conditions d'un vrai dialogue entre les acteurs de l'entreprise, les décideurs politiques, les experts et toutes les parties prenantes, afin de faire émerger une analyse originale et pertinente sur l'intégration européenne.

Dans ce contexte, Confrontations Europe structure ses travaux autour de trois thèmes clefs: la pérennisation du modèle européen d'économie sociale de marché qui doit faire face aux impératifs du développement durable (ODD), la confirmation d'une « Europe puissance » dans le monde et le renforcement de la démocratie européenne.

UN MODÈLE ORIGINAL D'ÉCONOMIE SOCIALE DE MARCHÉ À PÉRENNISER

La construction européenne s'incarne dans le développement de son marché unique, enraciné dans un modèle original d'économie sociale de marché, au cœur du capitalisme européen. Celui-ci se caractérise aujourd'hui par la promotion des principes ESG/RSE et par l'impératif de transition environnementale portée par les objectifs du Pacte vert pour l'Europe, afin de faire de l'UE le premier marché du monde neutre en émissions carbone à

l'horizon 2050. Ce modèle s'inscrit aussi dans la transition numérique de l'UE, condition nécessaire au succès européen face à l'arrivée de la quatrième révolution industrielle, et qui appellera une gestion collective et solidaire des données, la montée en compétences numériques des travailleurs européens, et le développement des infrastructures nécessaires au sein du marché unique (communication, transport, paiement...). Ce modèle européen se fonde également sur une meilleure intégration des politiques industrielles de l'UE, pour assurer la souveraineté de son marché. Cette réorganisation des chaînes de valeur industrielles ne peut s'organiser autour de la seule quête de relocalisation de l'emploi, au risque d'appauvrir les pays du voisinage européen et ses coopérations. Elle implique de développer une politique centrée sur ses maillons stratégiques conditionnant la compétitivité européenne et l'atténuation de ses dépendances. La réorganisation des chaînes de valeur industrielles repose également sur la diversification des sources d'approvisionnement, en matières premières comme en produits transformés.

La réalisation de ces objectifs passe par de considérables investissements de long terme, qui devront mobiliser l'épargne abondante des européens, ce qui nécessitera l'achèvement de l'Union des marchés de capitaux. Ce capital privé doit être fléché vers les objectifs qui structurent le développement de l'économie de l'UE, faisant de l'industrie financière un service essentiel à la réalisation de ce modèle.

Enfin, le modèle européen post-coronavirus doit se caractériser par l'exigence d'un dialogue citoyen de qualité, condition de l'implication de toutes les parties prenantes dans la prise de décision économique.

L'EUROPE DANS LE MONDE

Confrontations Europe soutient également l'émergence d'une Europe forte, au côté des grandes puissances chinoise et américaine. Cette « Europe puissance » sur la scène internationale, s'appuie d'abord sur sa capacité à soutenir et à promouvoir ses normes auprès de ses partenaires commerciaux. Cet engagement en faveur d'une concurrence juste entre les nations, garantissant le respect de l'environnement et l'amélioration des conditions de vie à travers le monde, appelle une révision de la politique commerciale et de concurrence dans le sens de ces exigences.

De plus, l'UE doit prendre en compte, en complément de sa participation à l'OTAN, ses propres capacités assises sur les politiques nationales de défense, la priorité consistant à renforcer des programmes communs dans l'industrie de défense. Cette ambition s'inscrit dans l'affirmation d'une autonomie stratégique européenne ouverte, qui se veut le prolongement des souverainetés nationales, sans les diminuer, ni les effacer. Confrontations Europe défend ainsi l'extension du domaine des biens communs européens, afin de permettre à l'UE de faire face à la montée des risques politiques dans son voisinage et au-delà.

Enfin, la place de l'UE dans le monde s'incarne dans son rapport avec les pays du Sud, et spécialement dans une communauté de destin avec l'Afrique. Confrontations Europe défend ainsi l'émergence d'un Pacte européen pour les migrations dans une double dimension : le soutien au développement des pays d'origine et

l'amélioration des conditions d'entrée et de circulation au sein du marché unique pour les travailleurs venus de pays tiers, autour de la création d'une « Blue card » européenne.

UNE NOUVELLE GOUVERNANCE EUROPÉENNE

Enfin, Confrontations Europe promeut une démocratie européenne plus vivante, en complément des cultures démocratiques nationales. Cela est essentiel pour asseoir cette dynamique des biens communs européens sur une meilleure compréhension mutuelle et adhésion citoyenne.

Ce processus démocratique doit s'appuyer sur des citoyens de l'Union plus engagés dans la prise de décision politique communautaire. Cette nouvelle gouvernance européenne s'inscrit dans la nécessité de rapprocher l'Union de ses citoyens, condition nécessaire à l'émergence d'un sentiment d'appartenance européen. Cette démocratie participative doit se fonder sur la délibération et la reconnexion du citoyen avec la politique. La démocratie participative doit s'organiser dans les territoires pour prendre en compte la diversité des cultures démocratiques nationales qui caractérise l'Europe, et impliquer le maximum d'européens. Sortant de l'entre-soi, elle doit impérativement permettre que soient abordés les problèmes concrets, du quotidien, et renforcer ainsi les dynamiques territoriales.

En ce sens, la Conférence sur l'avenir de l'Europe est une initiative majeure portée par cette législature. Pour porter pleinement ses fruits, cette Conférence doit aborder la mise en place d'un mécanisme permanent de participation des citoyens qui vise à établir un dialogue au niveau local, dans des modalités adaptées aux cultures et pratiques nationales, tout en favorisant les échanges et la pédagogie, pour progressivement déterminer un langage démocratique européen commun.

Conscient des enjeux considérables auxquels l'Union européenne fait face, Confrontations Europe entend contribuer à éclairer la prise de décision politique au niveau européen, en cherchant à être la passerelle entre société et institutions, à travers une conflictualité ouverte, viable et constructive. ■

CLÉMENT BEAUNE

Secrétaire
d'État chargé
des affaires
européennes



LE GRAND ENTRETIEN

Dans un entretien accordé le 27 juillet dernier à Michel Derdevet dans son bureau du Quai d'Orsay, Clément Beaune développe sa vision d'une Europe sociale ambitieuse, au cœur de la Présidence française du Conseil de l'UE qui débutera le 1^{er} janvier 2022.

Michel Derdevet : Dans quelques semaines la France exercera la présidence tournante du Conseil de l'UE: quelles vont en être les grandes priorités, les grands thèmes dans cette période marquée notamment par la crise sanitaire et économique que nous connaissons ?

Clément Beaune : Tout d'abord, cette Présidence est très importante parce que c'est un bien rare. Les présidences semestrielles de l'Union européenne ont lieu environ tous les 15 ans. Pour la France, la dernière date de 2018 et la prochaine devrait avoir lieu en 2035, c'est donc une occasion que nous devons saisir et réussir. La Présidence de l'UE est en quelque sorte un accélérateur d'Europe, un accélérateur de notre agenda européen. Nous la préparons donc depuis plusieurs mois, plusieurs années déjà : je dirais que c'est le discours de La Sorbonne qui a été le coup d'envoi de cette préparation, puisque c'est là que le Président de la République a exposé notre feuille de route autour de cette notion de souveraineté européenne, qui aujourd'hui s'est beaucoup développée en France et dans le reste de l'UE. Ce premier succès conceptuel et doctrinal conforte l'idée d'une Europe qui s'affirme, défend ses intérêts et ses valeurs dans le monde.

Notre PFUE sera construite autour de l'idée d'« Europe qui protège » en mettant l'accent sur trois domaines en particulier : je pense à la dimension sociale, à la transformation numérique et évidemment à la transition climatique. Sur le plan social, l'UE a connu beaucoup d'avancées ces dernières années, notamment en matière de réforme du travail détaché ou du dumping social, et nous espérons faire aboutir celle du salaire minimum européen dans le courant de la PFUE. De la même manière, sur le plan numérique, nous avons pour la première fois, la possibilité en Europe d'encadrer, de

réguler les grandes plateformes avec des textes européens qui sont déjà en négociation et qui pourraient, là aussi, aboutir sous Présidence française. Enfin, l'Europe est la région du monde la plus ambitieuse pour atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050. Nous avons joint la parole aux actes en mettant en place le paquet législatif sur le climat (« Fit for 55 »), notamment au travers de la mesure phare du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF). Nous allons ainsi créer une forme « d'anti-dumping environnemental » pour ceux qui de Chine, du Brésil ou d'ailleurs, exportent vers l'Europe sans respecter nos critères environnementaux. Notre objectif est également de faire aboutir ce texte durant la PFUE.

Ce sont en substance les priorités d'une Europe qui défend son modèle et sa souveraineté, non pas avec arrogance mais avec fierté. Les trois piliers clés seront accompagnés d'autres initiatives afin de renforcer notre souveraineté européenne que nous défendons et construisons depuis quatre ans.

M.D. : Les commissions Juncker et von der Leyen ont mis l'accent sur l'Europe sociale avec quelques avancées notables, comme le socle européen des droits sociaux, ou plus récemment la tenue du Sommet social de Porto. Comment l'UE, les Etats membres et les parties prenantes peuvent-elles contribuer à favoriser l'émergence de nouveaux textes législatifs ambitieux pour les salariés dans un contexte de relance économique (salaire minimum, formation, devoir de vigilance...)?

C.B. : Il y a trop peu de vraies discussions sociales et politiques avec les partenaires sociaux au niveau européen, il faut revenir à la méthode des dialogues de Val Duchesse. Nous sommes dans un contexte marqué par l'engagement d'un certain nombre de personnalités ►

“SI L’UE EST VUE COMME UN MARCHÉ SANS RÈGLE, SANS EUROPE SOCIALE, ALORS JE SUIS CONVAINCU QU’ELLE SE DÉLITERA.”

► françaises dans ces grandes institutions sociales européennes : Laurent Berger à la Confédération Européenne des Syndicats, Pierre Gattaz qui préside BusinessEurope, ou Pascal Bolo à SGI Europe. Pour ce faire, nous réunissons les partenaires sociaux français régulièrement avec Elisabeth Borne, la ministre du Travail, afin de préparer l’agenda social de la Présidence française.

Ce qui a véritablement changé, c’est que nous ne faisons pas de l’Europe sociale une vitrine ou une incantation creuse, mais un vecteur central de notre action politique. Le Président de la République, alors candidat à l’élection présidentielle, avait déjà évoqué la nécessité d’agir dans ce domaine et nous avons notamment réussi depuis, une réforme du travail détaché en Europe, afin de sortir d’une forme de jungle réglementaire en matière de dumping social. Il reste bien sûr de nombreuses étapes à franchir et nous comptons poursuivre cette dynamique en continuant les travaux entamés avec la Commission von der Leyen.

C’est pourquoi nous mettons l’accent sur la question du salaire minimum européen. Il ne s’agit pas d’abaisser d’une quelconque façon notre salaire minimum en France mais plutôt de tirer vers le haut un certain nombre de pays qui n’ont pas de mécanisme de dialogue social permettant de fixer un salaire minimum décent. Nous n’aurons pas demain, le même salaire minimum en Bulgarie et au Luxembourg, et ce ne serait d’ailleurs pas souhaitable. Le sens de notre politique est d’amener les Etats membres qui ont aujourd’hui une logique de concurrence sociale forte à converger au sein d’un cadre

européen commun, inspiré par la doctrine Delors. La vraie nouveauté de ces quatre dernières années, c’est que nous avons des textes législatifs ambitieux qui nourrissent cette Europe sociale.

Enfin, j’aimerais citer une réforme très importante qui devrait être discutée durant la PFUE et qui concerne les travailleurs des plateformes. Il n’y a aucune régulation sociale européenne dans ce secteur et aucun droit n’est associé à ce travail dit indépendant. Nous entendons, toujours avec Elisabeth Borne, faire de ce sujet une des priorités de la PFUE et ainsi dépasser le simple slogan de l’Europe sociale, pour l’incarner dans de véritables réformes de fond.

M.D. : L’Europe est traversée par des divergences économiques et culturelles qui peuvent ralentir ou bloquer certaines réformes en matière sociale. Quel regard portez-vous sur l’Europe des « cercles concentriques » marquée par des petits groupes d’Etats membres à même de porter certaines avancées politiques à travers la mise en œuvre de coopérations renforcées ?

C.B. : Il faut toujours essayer d’embarquer le maximum de pays, mais je suis en général un grand apôtre de la différenciation. Je ne crois pas que cela soit synonyme de fracture et de désunion, au contraire, je crois que c’est l’Union qui agit. Lorsqu’un petit groupe d’Etats membres lance une initiative, l’histoire montre que quelques mois, quelques années ou quelques décennies plus tard, tous les pays manifestent le souhait de monter à bord. Par exemple, l’euro, Schengen, n’auraient pu se faire sans les initiatives de quelques Etats moteurs.

Toutefois, je reste prudent sur cette idée en matière de politique sociale. L'objectif est précisément d'emmener avec nous les pays qui ont construit leurs avantages comparatifs sur une forme de dumping social. L'UE n'a pas besoin d'une coopération renforcée entre la France, le Danemark et l'Allemagne qui ont tous trois des standards sociaux élevés. Il nous faut plutôt inclure nos partenaires d'Europe de l'Est afin d'éviter la concurrence sociale débridée au sein du marché unique. Contrairement aux sujets fiscaux, les décisions en matière sociale se prennent à la majorité qualifiée, rendant ainsi possible les négociations et la recherche de compromis. Par exemple, nous avons réuni une majorité forte pour la réforme de la directive sur les travailleurs détachés et nous devons poursuivre notre investissement politique sur ce sujet afin de convaincre nos partenaires que l'Europe sociale est un atout pour leur développement. Toutefois, il est compréhensible que de nombreux chefs d'entreprises ou responsables politiques à l'Est craignent que l'Europe sociale mette en risque leur modèle économique. Le sens du projet européen est d'opérer une transformation de leur modèle économique vers le haut, vers plus de droits et de protections pour leurs citoyens.

Nous pouvons convaincre nos partenaires de l'Est en leur démontrant que le dumping social met en danger tout le marché unique et peut faire émerger une série de tensions politiques. Par exemple, un travailleur dans le secteur automobile en France ne peut pas accepter que son usine ferme pour être relocalisée dans un autre pays européen aux règles sociales moins protectrices pour les salariés. Si nous ne luttons pas contre cette forme de concurrence, il y aura forcément d'autres Brexits en Europe. Le Président Macron l'a bien compris et c'est notamment pour cela que nous avons engagé la réforme des travailleurs détachés très rapidement après son élection.

Si cette Europe est un marché sans règles, sans politique sociale, je suis convaincu qu'elle se délitera. Sur l'Europe sociale, il est donc dans notre intérêt de ne pas constituer de cercles concentriques mais d'intégrer tous les Etats membres pour avancer ensemble. A titre per-

sonnel, je suis convaincu que nous aurons, dans les prochains mois, une adoption de la directive sur les salaires minimum et dans les prochaines années, un accord sur les travailleurs des plateformes ainsi qu'une nouvelle réforme sur les travailleurs détachés qui renforceront l'harmonisation sociale au sein du marché unique.

M.D. : Ces enjeux touchent également à la place de l'UE dans le monde : comment l'Europe peut-elle devenir une locomotive mondiale dans le domaine de la politique sociale qui est au cœur de son modèle économique ?

C.B. : Je suis convaincu que nous avons un leadership européen en matière de modèle social. Pendant la crise, partout en Europe, nous avons pu constater des solidarités exceptionnelles pour aider nos indépendants, nos restaurateurs, nos cafés, les salariés du secteur du tourisme et de la culture, et l'intégralité des secteurs économiques avec le chômage partiel ou les aides directes aux entreprises. Lors de cette crise, il n'y a aucun lieu dans le monde où les mesures d'accompagnement et de soutien social ont été aussi fortes qu'en Europe. Nous parlons aujourd'hui de relance et d'investissements de long terme mais le cœur de notre modèle européen s'est incarné dans l'accompagnement social d'urgence mis en place dès le début de la crise. L'Union européenne a soutenu ce modèle notamment à travers la suspension d'un certain nombre de règles qui auraient pu entraver ce que nous avons appelé en France le « quoi qu'il en coûte ». Cette réaction commune à la crise peut être le fondement sur lequel développer l'exception européenne en matière de protection sociale.

De plus, comme je l'ai préalablement dit pour le MACF, il est nécessaire d'inventer, dans nos relations commerciales, des protections plus fortes de notre modèle social. Nous devons le préserver et l'exporter, non pas d'une manière arrogante, mais avec fierté au sein de l'organisation internationale du travail et au travers d'accords commerciaux ambitieux. Je trouve que notre politique commerciale n'est pas assez mise au service de nos standards climatiques, environnementaux et sociaux. L'Europe devrait faire beaucoup plus et c'est d'ailleurs le sens ►

► de notre combat à travers les oppositions françaises exprimées sur un accord comme celui avec le Mercosur. La politique commerciale ne doit plus être une politique d'ouverture à tout crin, démantelant des barrières tarifaires ou des règles, mais plutôt un moyen pour les Européens de protéger et de promouvoir un modèle environnemental ou social exigeant.

Le climat, le social et le numérique sont finalement les trois piliers d'une même régulation européenne que nous devons essayer d'exporter auprès de nos partenaires commerciaux. Paradoxalement, l'accord sur le Brexit pose un certain nombre de bonnes bases à cet égard. En effet, nous exigeons désormais de notre partenaire britannique qui souhaite exporter vers le marché unique, le respect de nos règles environnementales, notre prix du carbone, nos standards sociaux et alimentaires. Il y a donc bien un leadership européen qui existe déjà et que nous devons valoriser et renforcer à travers ces outils.

M.D. : Comment voyez-vous l'évolution des mécanismes de prise de décision politique au niveau européen, dans le domaine de la politique sociale ?

C.B. : Nous allons évoquer ce sujet dans le cadre de la Conférence sur l'avenir de l'Europe

où les contributions sur le volet social sont importantes. De manière générale, je reste relativement méfiant concernant une trop forte focalisation sur les processus et les procédures. On peut sans doute améliorer juridiquement les reconnaissances de textes que discutent les partenaires sociaux mais je suis convaincu qu'il faut plutôt essayer de revivifier ou réactiver, par le fond et par la substance, ce dialogue social européen. C'est par un agenda social cohérent, substantiel, ambitieux, que nous pourrions relancer les négociations dans ce domaine.

Par exemple, pour les travailleurs des plateformes, nous avons besoin des partenaires sociaux afin qu'ils puissent remonter les informations du terrain, représenter les travailleurs dits indépendants, nous indiquer quelle forme de statut juridique est souhaitable pour ces travailleurs. Plus que de nouveaux processus de décision, nous avons besoin, pour renforcer le dialogue social, d'impulsions politiques et d'initiatives juridiques à discuter.

Un dernier exemple démontrant la nécessité d'un dialogue entre représentants des entreprises et des travailleurs concerne la mise en œuvre d'un « devoir de vigilance » au niveau européen. Il sera également un des textes proposés dans les prochaines semaines, autour de cette idée de « capitalisme responsable », qui est un élément du modèle européen exportable à l'international. Cette notion s'incarne dans l'obligation pour les entreprises européennes de prévenir les risques sociaux, environnementaux et de gouvernance liés à leurs opérations ou celles de leurs sous-traitants à travers le monde. Pour réussir cette réforme, nous avons besoin de l'expertise de tous les partenaires sociaux, de BusinessEurope à la Confédération européenne des syndicats, afin d'élaborer la réglementation la plus pertinente possible par rapport à nos objectifs.

Je suis convaincu que nous avons plus besoin de sujets que de procédures à transformer au niveau européen. La faiblesse de l'Europe sociale ces dernières années ne vient pas de nos processus mais plutôt de l'absence de sujets majeurs dans les négociations que nous avons menées. La Présidente von der Leyen et le commissaire Schmit ont placé les questions sociales au cœur de leur agenda. Nous aurons bientôt la responsabilité de faire atterrir politiquement ces sujets avec la PFUE.





“JE SUIS
CONVAINCU QUE
NOUS AVONS
PLUS BESOIN
DE SUJETS QUE
DE PROCÉDURES
À TRANSFORMER
AU NIVEAU
EUROPÉEN.”

M.D. : Vous évoquiez tout à l'heure le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières comme l'un des grands sujets de la Présidence française à venir. De son côté, la Commission a évoqué en parallèle la mise en place d'un fonds social afin d'accompagner les citoyens les plus vulnérables économiquement dans une transition environnementale juste. Comment l'UE peut-elle articuler politiquement cet impératif d'une transition environnementale socialement juste ?

C.B. : Nous sommes en Europe, les mieux armés pour trouver cet équilibre garantissant initiative individuelle et solidarité collective. Nous pouvons le faire sur le numérique, sur le social et sur le volet climatique.

Les propositions de la Commission récemment formulées sont très ambitieuses et demandent à bon nombre de secteurs économiques de s'adapter et de diminuer leurs émissions notamment dans le bâtiment, le transport et l'automobile. Il est nécessaire, non pas d'accompagner, mais plutôt d'anticiper les implications de la transition environnementale, et ainsi d'éviter la casse sociale. Par exemple, pour le secteur

automobile où des adaptations majeures sont attendues d'ici 10 à 15 ans, il est nécessaire d'aider les citoyens à acheter des véhicules moins polluants. Avant de mettre en place des contraintes supplémentaires, nous devons élaborer un fonds social, financé notamment par les recettes du MACF, comme proposé par la Commission.

Le MACF permet ainsi de donner une cohérence politique à la croissance économique de l'UE: ambition, anticipation sociale et régulation internationale. Il est nécessaire de faire respecter à nos partenaires les règles que nous nous imposons à nous-mêmes. Les efforts doivent également s'appliquer à nos concurrents indiens, américains, brésiliens qui accèdent à notre marché, mais qui n'ont pas les mêmes réglementations ou les mêmes ambitions chez eux.

Cette PFUE contribuera, j'en suis sûr, à inventer un modèle européen des transitions climatiques, numériques et sociales. Nous réussirons à préparer au mieux notre ajustement à ces grands défis du monde contemporain. ■



DÉCRYPTER LES ENJEUX

PAGE 16

ÉTAT DES LIEUX

L'Europe sociale à nouveau sur les rails,
par **Marie-Noëlle Lopez**

Vers un droit social européen ?
par **Fabienne Jault-Seseke et Sophie Robin-Olivier**

PAGE 22

ANALYSE

L'Union européenne est-elle sérieuse sur la question sociale ?
par **Pervenche Berès**

Vers une nouvelle dynamique du dialogue social européen ?
par **Maud Stéphan**

L'impératif d'une « Europe sociale »,
par **Marcel Grignard**

PAGE 32

PROSPECTIVE

Les conséquences de la « Théorie Monétaire Moderne »,
par **Patrick Artus**

L'Europe doit porter un message autour
des nouveaux biens communs,
Entretien avec **Jean Viard**

L'avenir européen sera numérique et data-centré ou ne sera pas,
par **Hervé Cuillandre**

L'EUROPE SOCIALE À NOUVEAU SUR LES RAILS

Par Marie-Noëlle Lopez,
Co-fondatrice de Newbridges,
cabinet de conseil dédié aux relations
sociales internationales



Il aura fallu 10 ans d'inertie, une gestion de la crise financière qui a mis à mal un certain nombre des valeurs sociales européennes, au premier rang desquelles la cohésion et le dialogue social, ainsi qu'un divorce avec les populations, pour que l'Union européenne (UE) renoue avec son projet social. Entamée sous la présidence de Jean-Claude Juncker, l'œuvre de rééquilibrage entre les piliers économiques et sociaux se poursuit avec la Présidente actuelle de la Commission européenne, Ursula von der Leyen. Elle s'appuie sur le socle européen de droits sociaux, qui rappelle les principes et objectifs qui doivent guider l'action de l'UE et doit être la source d'autant d'initiatives et de politiques visant à leur réalisation.

L'histoire commence avec un engagement au plus haut niveau en faveur des droits sociaux à Göteborg en novembre 2017. Cet engagement prend la forme d'une proclamation du Socle européen des droits sociaux par les chefs d'État et de gouvernement. À l'époque, rien de vraiment nouveau. Ce socle énonce vingt principes clés destinés à assurer la convergence sur trois thèmes, à savoir l'égalité des chances et l'accès au marché du travail, les conditions de travail équitables et enfin la protection et l'inclusion sociales, et n'ajoute pas grand-chose aux valeurs déjà consacrées par l'Union européenne. Mais la symbolique est forte. Cette proclamation remet au centre le projet social perdu de vue au cours des dix années précédentes. Elle met en place un suivi des progrès sociaux réalisés ou des dérapages non souhaités, qui reste certes secondaire par rapport aux indicateurs économiques mais qui a le mérite d'exister. Surtout elle portait la promesse d'initiatives futures car ce socle devait être assorti d'un plan d'action visant à sa mise en œuvre. Cette promesse a été tenue avec la présentation par la Commission européenne en mars 2021 d'une feuille de route, soutenue par les dirigeants européens lors du Sommet de Porto de mai dernier.

DE NOUVEAUX OBJECTIFS en matière d'EMPLOI

Dans son plan d'action, l'UE se fixe en premier lieu de nouveaux objectifs d'ici 2030, dont le premier est de porter le taux d'emploi des

20 à 64 ans à au moins 78% de la population européenne. Ce « simple » objectif en induit d'autres en réalité. Sa réalisation supposera de réduire de moitié au moins l'écart entre les hommes et les femmes en matière d'emploi par rapport à 2019, ou encore, de diminuer le taux de jeunes âgés de 15 à 29 ans ne travaillant pas, ne suivant pas d'études ou de formation (les fameux NEET) de 12,6% (en 2019) à 9%. Le deuxième objectif vise à ce que 60% des adultes participent à une formation chaque année ce qui implique de redoubler d'efforts en la matière, de s'assurer de la maîtrise des compétences numériques de base et de lutter contre le décrochage scolaire dans le but général d'améliorer les niveaux de réussite dans l'enseignement et la formation initiaux. Dernier objectif : réduire la pauvreté en Europe de 15 millions de personnes. Pour soutenir ces trois ambitions, de nombreux fonds européens seront mobilisés à commencer par les 88 milliards d'euros du Fonds social européen plus (FSE+), auxquels s'ajoutent les Fonds européens de développement régional (FEDER), le Fonds pour une transition juste, le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation ainsi que le plan de relance européen qui vise précisément à encourager la création d'emplois et les transitions entre emplois, y compris vers les secteurs écologique et numérique. Par ailleurs, une initiative sera présentée par la Commission européenne au dernier trimestre 2021 sur l'introduction de comptes personnels de formation afin de permettre l'accès à tous à la formation et de mieux gérer les transitions de carrières.

VERS UNE ADAPTATION DES NORMES À L'AVENIR DU TRAVAIL

Outre ces grands objectifs, le plan d'action prévoit une série d'initiatives à venir, tournées quant à elles vers le monde du travail de demain. Une proposition législative sur les conditions de travail des travailleurs des plateformes est ainsi prévue pour la fin de l'année. Les partenaires sociaux européens sont actuellement consultés sur cette future directive. Un cadre réglementaire sur une Intelligence Artificielle fiable a par ailleurs été présenté par la Commission européenne en avril dernier qui s'applique également aux lieux de travail.

Le nouveau cadre stratégique de santé et sécurité au travail 2021-2027, adopté en juin, s'inscrit également pleinement dans ce socle. Il se saisit notamment du sujet des mutations du monde du travail, encore accélérées par la pandémie. Il prévoit en particulier de mettre l'accent sur les risques psychosociaux alors que le développement du télétravail a renforcé l'isolement et les risques liés à l'hyper-connectivité.

La Commission prévoit aussi, pour tirer les conséquences notamment de la période de crise sanitaire et du télétravail de masse, d'élaborer un rapport en 2022 sur la mise en œuvre de la directive sur le temps de travail, qui pourrait être un préalable à une révision, et de se pencher sur le droit à la déconnexion.

DES PROJETS DE DIRECTIVE DÉJÀ LANCÉS

Avant ce plan d'action présenté en mars dernier, la Commission avait déjà mis sur les rails deux projets de directives visant à mettre en œuvre les principes contenus dans le socle. Le premier porte sur la transparence salariale entre les sexes pour mettre fin à l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes. Il prévoit notamment de créer un droit pour chaque travailleur ou travailleuse de demander des informations lui permettant de comparer sa rémunération avec celle des salariés de l'autre sexe faisant le même travail ou un travail de valeur égale au sien, de mettre à la charge des entreprises d'au moins 250 salariés l'obligation de collecter un certain nombre d'informations sur l'écart salarial entre les sexes ou encore de mettre en place un plan correctif si elles constatent un différentiel de rémunération supérieur à 5% pour une même catégorie d'emploi.

Le projet de directive sur le salaire minimum s'attaque pour sa part à la disparité des salaires entre les pays européens qui nourrissent le dumping social. Avec ce texte, la Commission ne prétend pas obliger les États membres à instaurer un salaire minimum légal, ni à leur imposer un niveau commun de salaire minimum. L'objectif est plutôt de les contraindre à mettre en place des mécanismes de calcul et de revalorisation des salaires minima légaux ou conventionnels qui garantissent des niveaux de vie décentes aux travailleurs européens. ■

VERS UN DROIT SOCIAL EUROPÉEN ?

Les réalisations de l'Union européenne ne se limitent pas au marché intérieur. La politique sociale, déjà inscrite dans le traité de Rome (1957), a pris de l'ampleur, en dépit de périodes parfois longues, de calme plat voire de recul. Depuis l'adoption, en 2017, du socle européen des droits sociaux, la politique sociale de l'Union semble relancée : deux directives¹ et un règlement², adoptés en 2019, en attestent.



Par Fabienne Jault-Seseke,
Professeur à l'Université
Paris-Saclay, UVSQ, présidente
de Trans Europe Experts



et Sophie Robin-Olivier,
Professeur à l'École de Droit
de la Sorbonne, présidente
de Trans Europe Experts

“DERRIÈRE LA LIBRE CONCURRENCE TRANSPARAÎT L’IDÉE QUE LES OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES DOIVENT CONTRIBUER AUX FINANCES PUBLIQUES ET AU FONCTIONNEMENT DES SYSTÈMES SOCIAUX DES ÉTATS OÙ ILS RÉALISENT LEURS PROFITS.”

La jurisprudence n’est pas en reste. Il n’est pas question ici de lister les différentes décisions de la Cour de justice de l’Union qui ont accompagné des évolutions importantes mais d’évoquer une tendance récente que traduit un arrêt rendu le 3 juin 2021 (affaire C-784/19, *Team Power Europe*). Sollicitée sur la question, ô combien emblématique, du détachement, la Cour investit sa stature de juge constitutionnel et redessine les rapports entre libre-échange et protection des systèmes sociaux nationaux. L’affaire concernait une entreprise de travail temporaire bulgare détachant des salariés intérimaires exclusivement en Allemagne.

Contre l’avis de son avocat général mais également contre l’opinion exprimée par la Commission européenne dans le cadre de la procédure, la grande chambre de la Cour de justice a choisi de mettre un frein à une conception extensive des libertés économiques que le droit de l’Union confère aux entreprises et qui sont susceptibles de leur permettre de tirer profit des écarts importants des coûts du travail entre les différents États de l’Union.

L’affaire «*Team Power Europe*» était propice à cette prise de position, tant le dumping social était patent : l’entreprise de travail temporaire installée en Bulgarie, où le coût moyen du travail est le plus faible de l’Union (6,50 euros par heure), avait uniquement pour client des entreprises utilisatrices allemandes et les missions d’intérim étaient intégralement exécutées en

Allemagne, où le coût moyen du travail est presque six fois plus élevé (36,60 euros par heure)³.

Si en matière de droit du travail, le maintien des salariés mis à disposition sous l’empire de la législation bulgare est considérablement limité sous l’effet de la Directive n° 96/71 du 16 décembre 1996, *a fortiori* depuis sa modification par la Directive n° 957/2018 du 28 juin 2018 à l’adoption de laquelle la France a considérablement œuvré, il en va différemment en matière de sécurité sociale. En effet, le règlement n° 883/2004 portant sur la coordination des systèmes de sécurité sociale prévoit que les salariés détachés temporairement par leur employeur dans un autre État de l’Union restent affiliés au régime de sécurité sociale de l’État dans lequel l’employeur est établi. Encore faut-il que les conditions du détachement soient satisfaites et notamment que l’employeur exerce des activités substantielles autres que des activités de pure administration interne sur le territoire de l’État membre. En conséquence, il est nécessaire, afin de savoir si un intérimaire est un travailleur détaché, d’analyser l’activité d’une entreprise de travail temporaire. Si l’activité de sélection, de recrutement et d’affiliation à la sécurité sociale de travailleurs intérimaires est susceptible de constituer l’activité substantielle de l’entreprise de travail temporaire, l’intérim transfrontalier pourra facilement se développer à partir d’agences établies dans des États où la législation sociale est peu coûteuse. Ce n’est pas ainsi que l’entend la Cour : si elle convient qu’il ne s’agit pas d’activités de pure administration interne, elle ajoute un élément en s’intéressant au lieu d’établissement des entreprises utilisatrices qui doit au moins partiellement se situer là où est établie l’entreprise de travail temporaire.

Cette exigence résonne de façon particulière à l’heure où, en matière fiscale, on cherche à imposer les sociétés dans le pays où elles ►

(1) Directive 2019/1158 du 20 juin 2019 concernant l’équilibre entre vie professionnelle et vie privée des parents et des aidants ; Directive 2019/1152 du 20 juin 2019 relative à des conditions de travail transparentes et prévisibles dans l’Union européenne.

(2) Règlement 2019/1149 du 20 juin 2019 instituant l’Autorité européenne du travail.

(3) https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Wages_and_labour_costs.

► exercent leur activité, entendu comme le pays où se trouve leur marché⁴. Derrière la libre concurrence transparaît l'idée que les opérateurs économiques doivent contribuer aux finances publiques et au fonctionnement des systèmes sociaux des États où ils réalisent leurs profits.

Cette exigence est d'autant plus remarquable qu'elle n'était pas nécessaire à l'adoption de la solution. En principe, en effet, le travailleur est affilié au régime de sécurité sociale du pays où il exerce son activité du travailleur. Ici le salarié intérimaire dont toutes les missions s'exécutent en Allemagne devait donc être affilié au système de sécurité sociale allemand : l'Allemagne étant l'unique lieu où il exerce son activité, l'application de règles spéciales n'avait pas à être envisagée.

Il faut cependant se réjouir qu'ait été envisagée l'application des règles spéciales puisque cela donne à la Cour l'occasion de démontrer sa volonté de lutter contre le dumping social. Elle condamne expressément l'attitude des entreprises qui choisissent leur lieu d'établissement dans le seul but de bénéficier de la législation qui leur est la plus favorable en matière de sécurité sociale. Il convient ici de relever qu'elle s'engouffre dans un vide laissé par le législateur européen. En effet, si celui-ci s'est employé en matière de droit du travail à combattre le dumping social que favoriserait la pratique du détachement en adoptant, il y a déjà vingt-cinq ans, la directive 96/71, directive qui a permis d'imposer l'application de certaines règles en vigueur au lieu de détachement en complément de celles applicables au lieu d'établissement de l'employeur, rien de tel en matière de sécurité sociale où l'accent a été mis sur la simplicité et la recherche de l'application d'une législation unique. En cas de détachement, la seule limite à l'application de la loi du lieu d'établissement de l'employeur, tient à

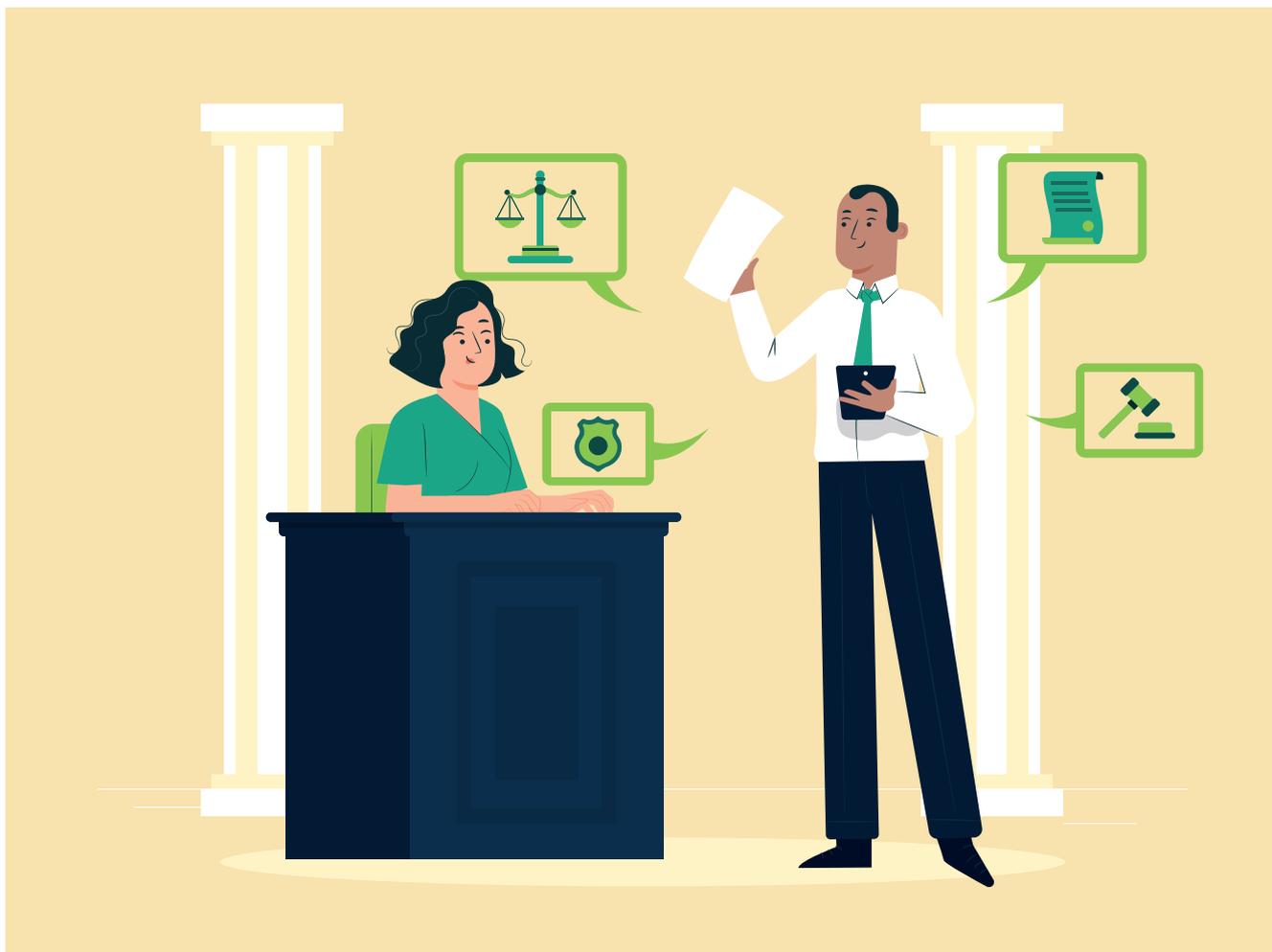
l'exigence, également présente en matière du droit du travail, de l'exercice d'une activité réelle et substantielle de l'entreprise en ce lieu.

De l'appréciation de cette seule exigence dépend donc l'effectivité de la lutte contre le dumping social. Admettre qu'une entreprise de travail temporaire exerce son activité en un lieu où n'est réalisée aucune des missions des travailleurs qu'elle recrute aurait *de facto* permis le dumping social. La Cour de justice a pris le parti opposé en faisant de la lutte contre les abus le principe et non un simple correctif dont l'inefficacité a déjà été démontrée. Le recours au travail intérimaire transfrontalier, et par là-même aux contrats précaires, devrait s'en trouver freiné. On reconnaît ici un autre pan de la politique sociale de l'Union européenne.

Revenons quelques instants sur la nécessité d'intégrer la lutte contre les abus dans les règles de l'Europe sociale et non de se satisfaire d'une simple exception de fraude et de l'abus. En matière de législation sociale applicable au détachement, l'histoire jurisprudentielle fourmille de cas où, en dépit de pratiques visant à contourner les règles normalement applicables, l'exception de fraude est restée lettre morte tant les conditions de sa mise en œuvre apparaissent draconiennes. Dernière affaire en date, l'affaire *Vueling* (Arrêt du 2 avril 2020, affaire n° C-370/17 et C-37/18). Le certificat de détachement délivré sans doute à tort par l'autorité espagnole liait l'autorité française. Celle-ci ne peut l'écarter en faisant jouer l'exception de fraude, faute d'avoir respecté le processus de coopération loyale. Elle aurait dû engager un dialogue avec l'autorité espagnole, seule à même de décider de l'éventuel retrait du certificat. Ce n'est qu'en l'absence de réponse espagnole dans un délai raisonnable que l'autorité française aurait été habilitée à décider de l'affiliation des intéressés au système français. Mettre en avant la coopération entre autorités est sans doute louable, encore faut-il trouver les moyens pour que chaque autorité soit amenée à s'assurer que les décisions qu'elle prend sont légitimes.

Le risque de fraude doit en conséquence être pris en compte lors de l'édiction des règles ou dans leur interprétation. Les notions qu'elles contiennent doivent être définies pour faire face à ce risque. Dans l'affaire « Team Power Europe »,

(4) Cf. l'accord trouvé lors du G20 Finances les 10 et 11 juillet sur le projet destiné à instaurer une taxe d'au moins 15% sur les sociétés dans le monde qui permet notamment d'affecter une part de l'impôt sur les bénéfices payé par les entreprises multinationales aux pays dans lesquels ces entreprises ont leur « marché », c'est-à-dire dans lesquels elles réalisent leurs activités et la proposition de taxe sur les GAFA portée par le Conseil européen, <https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2021/03/25/statement-of-the-members-of-the-european-council-25-march-2021/>.



la Cour l'a bien compris en précisant ce qu'est l'activité substantielle d'une entreprise de travail temporaire. Elle avait déjà récemment, de façon moins assurée, utilisé cette méthode dans une affaire *AFMB* (Arrêt du 16 juil. 2020, affaire n° C-610/18) pour préciser la notion d'employeur et considérer que la société établie à Chypre, qui a conclu des contrats de travail avec différents chauffeurs routiers travaillant pour le compte d'entreprises de transport ayant leur siège aux Pays-Bas où eux-mêmes résidaient, n'a pas la qualité d'employeur.

En définitive, une leçon ressort de ces avancées jurisprudentielles : le marché intérieur ne peut autoriser le développement d'activités économiques dont la seule finalité consiste dans l'exploitation des différences de coûts de main-d'œuvre. Les salariés et les systèmes sociaux des États membres n'ont pas à être mis en concurrence. ■

“LE RISQUE
DE FRAUDE
DOIT en
CONSÉQUENCE
ÊTRE PRIS
en COMPTE LORS
DE L'ÉDICTION
DES RÈGLES
OU dans LEUR
INTERPRÉTATION.”

L'UNION EUROPÉENNE EST-ELLE SÉRIEUSE SUR LA QUESTION SOCIALE ?

Par Pervenche Berès,
Députée européenne de 1994 à 2019,
Administratrice de Confrontations Europe



La crise de la Covid-19 aggrave les inégalités sociales et met à mal de nombreux droits sociaux. En France, 54% des ouvriers et 36% des employés ont connu le chômage partiel entre mars et mai 2020, 81% des cadres ont travaillé à domicile¹. Le tableau suivant illustre la décomposition des heures par groupes professionnels au sein de l'OCDE.

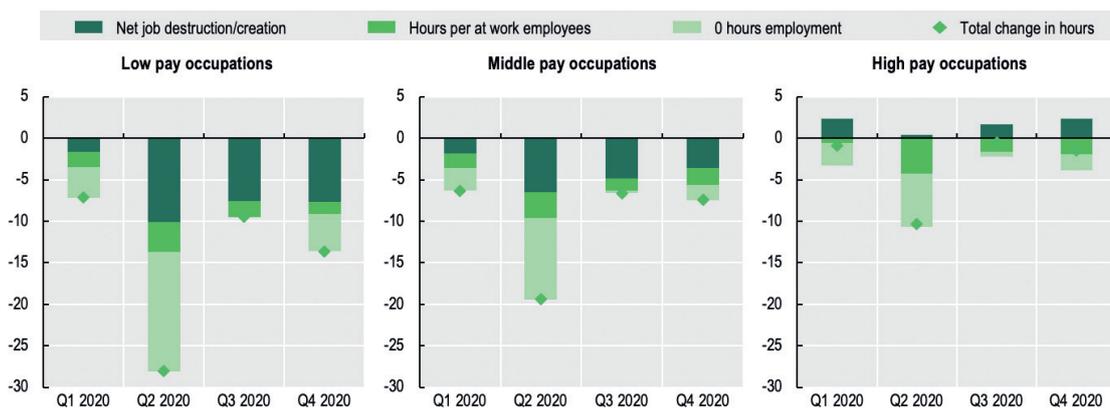
Et pourtant, la question sociale n'est, à nouveau, pas au cœur de la stratégie européenne. L'UE **sous-estime la priorité sociale ou l'ignore**. C'est vrai sur trois pans majeurs de son action :

Dans la réponse à la crise avec le **plan de relance Next generation EU** (NGEU). Ce plan de 806,9 milliards d'euros de soutien à l'économie - dont 723,8 pour la Facilité pour la reprise et la résilience (FRR) - prévoit que les plans nationaux doivent allouer 37% des dépenses aux objectifs environnementaux européens et 20% au numérique, aucun fléchage n'est prévu pour des d'objectif sociaux. Pourquoi ?

- Une majorité aurait été difficile à réunir. Mais, au-delà des rangs d'une partie de la gauche, l'urgence environnementale a surtout, à nouveau, été utilisée pour écarter le débat comme si l'urgence n'était pas là aussi alors que l'on prétend qu'il n'y aura pas de transition écologique, s'il n'y a pas de transition juste.
- La question sociale, avec le **socle européen**

des droits sociaux, est présente partout. Mais, la transversalité ne donne pas de dents ; elle n'a pas prise sur les autres politiques et d'abord sur la gouvernance économique.

- La question sociale ne serait pas une compétence de l'UE. La Commission, sans être désavouée par les États membres, a démontré dans la crise sanitaire et sur les vaccins que l'urgence pouvait imposer une réponse communautaire au-delà de la compétence.
- Le plan de relance serait un plan d'investissement qui ne saurait financer la dépense sociale. Cet argument, déjà utilisé lors de la négociation du Plan Juncker (FEIS), est paradoxal quand la Commission goûte tant le concept de « capital humain ».
- La réponse sociale serait apportée par **SURE** (Instrument européen de soutien temporaire à l'atténuation des risques de chômage en situation d'urgence) et la suspension du Pacte de stabilité qui permet l'abondance des liquidités distribuées par les États membres et le financement de l'amortisseur social par la dette. Qu'en sera-t-il lors de l'atterrissage en 2023 lorsque les règles budgétaires seront de nouveaux appliquées si aucune réforme n'est intervenue ?
- Les plans nationaux pour NGEU ne retiennent pas les objectifs sociaux permettant de garantir la trajectoire durable de l'UE.



Moyenne OCDE, pourcentage en glissement annuel²

Il n'y aura pas de véritable priorité sociale européenne sans **réforme des règles de la gouvernance économique**. « Nous devons commencer dès maintenant une réforme radicale des règles budgétaires et du semestre européen, pour s'assurer qu'une gouvernance sociale est pleinement intégrée dans la gouvernance économique »³, rappelle le président de la Confédération européenne des syndicats. Le commissaire Paolo Gentiloni démontre l'absurdité de garder des règles qu'il faut en permanence trafiquer pour en atténuer les impacts négatifs⁴. Mais beaucoup d'obstacles devront être surmontés. L'amélioration des prévisions économiques risque de faire baisser la pression rendant plus difficile une révision qui semblait presque aller de soi il y a quelques mois. Les « durs » diront que le Pacte a bien fonctionné puisqu'il a pu être suspendu. C'est faux. Avant la crise déjà, en l'absence d'outils pérennes d'investissement public et privé, l'inadéquation entre les règles et les défis auxquels doit répondre l'économie européenne était flagrante. Cette situation est d'autant plus critique que la flexibilité mine l'autorité et la crédibilité de la Commission européenne dans son pilotage de l'économie européenne et que la FRR introduit un dispositif de contrôle encore plus étroit des dépenses nationales, puisque contrairement au Pacte, elle dote la Commission du budget lui permettant de faire pression sur la réforme des États membres. Tout cela dans un contexte où,

à l'aune de la crise sanitaire et de la création de la FRR, le débat macro-économique européen et l'analyse agrégée ont disparu au profit d'une approche pays par pays et d'un raisonnement en silos au risque d'aggraver les déséquilibres préexistants et de mal calibrer les outils mis en place. Un risque existe aussi du fait de la cohabitation entre le Pacte de stabilité et la FRR. Certains voudraient s'en inspirer pour proposer un Fonds climat permettant d'émettre de la dette en fonction du respect des règles du Pacte. On voit l'intérêt politique d'une telle proposition pour contourner les opposants à toute réforme du Pacte. Elle paraît pourtant de courte vue.

La Commission européenne traite enfin marginalement la question sociale en lançant l'initiative législative la plus importante de son mandat. En dépit des mises en garde préalables, le paquet « **Fit for 55** » prévoit l'extension aux bâtiments et aux transports routiers du système d'échange de quotas d'émission (SEQE). Cette mesure touchera d'abord les plus modestes, déjà frappés par la pauvreté énergétique⁵. Elle est guidée par la volonté de ne pas faire trop peser le poids de l'ajustement carbone sur les industriels. L'impact social de l'extension du marché du carbone ne peut pas être considéré comme un simple dommage collatéral. En réponse, la Commission propose un « Mécanisme social d'action pour le climat » financé par 20% du produit de l'extension du SEQE sur la période 2025-2032. Ces fonds transiteront par des plans nationaux cofinancés jusqu'à 50%, avec des conditionnalités qui restent à définir. Plutôt que de faire de l'affichage, la Commission devrait prendre la pleine mesure du problème, renoncer à l'extension du SEQE ou proposer d'utiliser la totalité de l'enveloppe assise sur l'ensemble du SEQE en faveur des plus modestes, des outils fiscaux ou de financement innovant permettant la rénovation thermique des bâtiments et du parc automobile, et/ou prévoir des soutiens directs. ►

(1) Les inégalités sociales à l'épreuve de la crise sanitaire: un bilan du premier confinement – France, portrait social 2020 | Insee

(2) Labour market developments: The unfolding COVID-19 crisis | OECD Employment Outlook 2021: Navigating the COVID-19 Crisis and Recovery | OECD iLibrary

(3) <https://www.etuc.org/en/speech/luca-visentini-speech-informal-epsco-ljubljana-8-july-2021>

(4) <https://www.ft.com/content/f2d7fc03-aad9-4297-9443-129ada32b74e>

(5) <https://ec.europa.eu/eurostat/en/web/products-eurostat-news/-/ddn-20210106-1?redirect=eurostat/en/news/whats-new>

► En parallèle de ce courant dominant, **des initiatives permettent pourtant de faire progresser l'Europe sociale**. Face à la crise de la Covid-19, c'est d'abord avec **l'initiative SURE** pour soutenir les régimes d'indemnité chômage des États membres et le recours massif au chômage partiel. Ce programme permet une aide à hauteur de 100 milliards d'euros. Il a remporté un succès immédiat et 19 États membres y ont fait appel. Cette initiative devrait pouvoir être pérennisée ; elle va dans le sens de l'instauration d'une indemnité chômage européenne sur laquelle la présidente de la Commission s'était engagée⁶. Mais cette promesse paraît renvoyée à un horizon indéfini en dépit du succès de SURE et de la conviction du commissaire Nicolas Schmit.

La détermination politique de la présidence portugaise a permis la tenue d'un **sommet social** à Porto (7-8 mai 2021) et l'adoption d'une déclaration. Elle affirme que : « le plan d'action (...) fournit des orientations utiles pour la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux » (§5) et salue « le fait que les partenaires sociaux européens aient élaboré une proposition conjointe relative à un ensemble alternatif d'indicateurs » (§13).

Mais, ni le plan d'action, ni les indicateurs alternatifs n'ont de valeur contraignante et ne s'imposent aux plans nationaux de relance de NGEU. La mise en œuvre du plan d'action impose, de fait, une réforme du semestre européen dont on a vu toute la difficulté et sur lequel la déclaration elle-même est bien timide (§6).

Sur le plan législatif, plusieurs initiatives scandent l'activité de ce mandat. D'abord le projet de directive sur le **salaire minimum** ; il faut espérer que la présidence française saura le faire aboutir. Une recommandation du Conseil établissant une **garantie européenne pour l'enfance** a été adoptée le 14 juin 2021 afin de lutter contre les risques d'exclusion et de pauvreté des jeunes en dessous de 18 ans. Le grand chantier est celui **d'une législation pour les travailleurs des plateformes**, et d'abord leur accès à la protection sociale. La proposition de la Commission est attendue à la fin de l'année donnant à la présidence française la responsabilité d'en lancer la négociation.

Ce tableau d'ensemble pose la question de **la place accordée aux objectifs sociaux par l'UE**. En dépit de la définition des objectifs de l'Union (article 3.3 du TUE), la question sociale est trop souvent définie horizontalement comme

un droit mou ; à force de dire qu'elle est partout, elle n'est nulle part. L'article 9 du TFUE⁸ qui devrait permettre une étude d'impact social avant l'adoption de toute mesure n'est pas utilisé. L'impératif environnemental est partagé par tous mais il est aussi utilisé par les libéraux pour phagocyter la question sociale qui est présentée comme « moins urgente » face à un choc systémique. La crise de la pandémie redémontre pourtant l'importance de la puissance publique dans la détermination des priorités collectives et la nécessité d'allier objectifs sociaux et écologiques.

À ce jeu-là, l'UE risque de perdre dans la compétition mondiale son ADN fait d'un équilibre entre liberté, efficacité économique et solidarité, alors que l'histoire démontre qu'une société plus juste est une société plus efficace. Pour y remédier, la Conférence sur l'avenir de l'UE devrait accepter d'ouvrir la révision des Traités afin de modifier la hiérarchie des normes et y intégrer le socle social européen comme partie de l'économie sociale de marché. La présidence française au premier semestre 2021 au-delà du travail législatif évoqué ci-dessus, devra aussi engager la révision du Pacte de stabilité et du semestre européen. C'est ce à quoi aspire la majorité des Européens lorsque 88% d'entre eux considèrent « important » que l'Europe s'engage davantage dans l'égalité des chances et de l'accès au marché du travail, des conditions de travail équitables et dans la protection et l'inclusion sociale⁹. ■

(6) [political-guidelines-next-commission_fr.pdf](#)

(7) https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_21_820

(8) « Dans la définition et la mise en œuvre de ses politiques et actions, l'Union prend en compte les exigences liées à la promotion d'un niveau d'emploi élevé, à la garantie d'une protection sociale adéquate, à la lutte contre l'exclusion sociale ainsi qu'à un niveau élevé d'éducation, de formation et de protection de la santé humaine. »

(9) <https://europa.eu/eurobarometer/surveys/detail/2266>

VERS UNE NOUVELLE DYNAMIQUE DU DIALOGUE SOCIAL EUROPÉEN ?

Par Maud Stéphan,
Déléguée générale de l'association
Réalités du dialogue social & Administratrice
de Confrontations Europe



Le sommet de Porto des 7 et 8 mai 2021 affichait pour ambition de donner une nouvelle impulsion à l'Europe sociale et de concrétiser les vingt principes du socle européen des droits sociaux adopté en 2017 à Göteborg par les États membres. Cette volonté, matérialisée par un plan d'actions signé par ces pays et les partenaires sociaux, marque-t-elle également un renouveau du dialogue social européen ? Quel rôle ce dernier joue-t-il dans la période post-urgence sanitaire ? Comment peut-il fonctionner sachant que les compétences en matière sociale demeurent à l'échelon national et donc limitées au niveau européen ?

Pour ce sujet, à la croisée des deux associations Réalités du dialogue social et Confrontations Europe, Maud Stéphan, déléguée générale de la première et membre du Conseil d'administration du think-tank européen, a débattu avec deux autres administrateurs de ce dernier : Christophe Lefèvre, membre du Comité Économique et Social Européen et délégué national du SNAPA CFE-CGC et Luc Mathieu, secrétaire général de la CFDT Banque & Assurances.

DE RÉCENTES AVANCÉES MAIS DES INCERTITUDES SUR LES DÉCLINAISONS OPÉRATIONNELLES

Il est encore trop tôt pour estimer les effets du sommet de Porto mais force est de constater que celui-ci s'inscrit dans une ligne favorable à la mise en œuvre des ambitions en politiques

concrètes dans trois domaines majeurs : l'emploi, la formation ainsi que la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Il faut également relever que la présidence portugaise du Conseil de l'Union européenne sur le premier semestre 2021 s'est tout particulièrement positionnée sur les aspects sociaux. Pour Christophe Lefèvre, c'est extrêmement positif sur le long terme et il appelle la présidence française du Conseil, à partir de janvier 2022, à reprendre et porter ►

► ces différents thèmes. Tout l'enjeu consiste désormais à les travailler dans les secteurs et entreprises, à les financer et à suivre les points d'étape du plan d'actions. Un challenge pour cette entité de 27 pays avec des situations économiques et des politiques sociales variées (gestion des migrations, emploi des jeunes...). Il faut également trouver les moyens de décliner les objectifs de Porto en termes nationaux, dans le contexte de crise sanitaire et économique, et en parvenant à faire rejoindre les employeurs et les représentants des salariés, dans le cadre du dialogue social européen ou au sein des institutions. A ce titre, les comportements diffèrent selon les sujets. S'il est observé, par exemple, une fronde pro-libérale de la partie employeur au sein du CESE, sur le texte préparatoire du sommet de Porto, avec 135 amendements, d'autres, à l'inverse, manifestent une volonté de trouver des solutions communes, de façon parfois informelle.

Ne manquons pas de mentionner la signature, le 22 juin 2020, de l'accord-cadre autonome sur la numérisation, par BusinessEurope, la CES, le CEEP et SMEUnited afin de soutenir la réussite de la transformation numérique de l'économie européenne et de gérer ses conséquences sur le monde du travail. Luc Mathieu souligne les positions de principe, acceptées par les employeurs, fortes en termes d'emploi et d'amélioration des compétences. Cet accord marque sans nul doute un réveil de la négociation collective interprofessionnelle au niveau européen qui, de surcroît, semble trouver une résonance nationale. En France, cet accord doit être décliné dans le cadre de l'agenda social et économique autonome proposé par le MEDEF au printemps 2021.

“JE N’AI PAS VU DE GRANDS CHANGEMENTS À L’ŒUVRE DEPUIS LA PANDÉMIE. JE DIRAIS MÊME QU’IL Y A EU UN RECROQUEVILLEMENT NATIONAL.”

Luc Mathieu

UN FONCTIONNEMENT EN SILO À RÉSORBER

Il n'existe pas une mais des réalités du dialogue social européen dans la mesure où ce dernier s'exerce à plusieurs niveaux. Sur le plan macroéconomique, s'apparentant ces dernières années davantage à du lobbying qu'à un dialogue bi et tripartite, au sens de la définition de l'Organisation Internationale du Travail, il semble enclencher une nouvelle dynamique avec la signature de l'accord-cadre autonome sur la numérisation. L'essai reste à transformer.

Viennent ensuite deux autres structures de dialogue social dédiées : les comités de dialogue social européen sectoriel qui réunissent les organisations européennes de branches représentant les employeurs et les travailleurs et qui se dénombrent à une quarantaine (à elle seule, la métallurgie, sous l'égide d'IndustriAll Europe, en compte onze) et les comités d'entreprise européens (CEE) dont sont dotés les grands groupes.

Ces différentes instances agissent avec plus ou moins de succès. Au-delà de la volonté de conclure des accords, c'est la mécanique de ce fonctionnement européen qui complique les discussions. Le lien entre les comités sectoriels et les CEE demeure compliqué. Par ailleurs, Luc Mathieu déplore que le syndicalisme européen s'organise en silo et se base sur la quête du consensus minimal. Il explique que les travaux réalisés par les fédérations sectorielles ne se connectent pas nécessairement au programme de la Confédération Européenne des Syndicats. Ce manque de fluidité ne facilite pas la prise en charge d'un certain nombre de sujets. Le secrétaire général de la CFDT Banque & Assurances s'interroge ainsi sur la façon dont va être exploité l'accord interprofessionnel numérique par les comités de dialogue social européen sectoriel alors que sa transposition nationale, en France, est déjà annoncée.

AIGUILLON ET OUTIL D'AIDE À LA DECISION

Au sein des comités de dialogue social sectoriel sont menés des travaux de long cours pour accompagner la transformation des secteurs,

“J’ai un souci de fond : LES GRANDES ENTREPRISES SONT PRÉGNANTES DANS LE DIALOGUE SOCIAL EUROPÉEN MAIS CE SONT LES PME QUI GÈNÈRENT L’EMPLOI.”

Christophe Lefèvre

s’agissant en particulier des mutations technologiques, écologiques et, par voie de conséquence, de l’investissement, de l’anticipation des emplois et de l’adaptation des compétences et des systèmes de formation. De ce fait, face au séisme pandémique, les partenaires sociaux européens ont su rapidement identifier, pour la gestion de crise puis les plans de relance, les priorités qui avaient été préalablement documentées, discutées, voire négociées au sein de ces comités. La pandémie leur a donné, d’une certaine façon, l’opportunité, de peser davantage auprès des décideurs politiques nationaux et européens, en élaborant des réponses européennes sectorielles coordonnées à la crise sanitaire, économique et sociale. C’est pourquoi, pour de nombreux pans de l’économie (industrie, commerce, services publics, spectacle, tourisme, aviation, agroalimentaire etc.), ils ont adopté des positions et demandes communes afin d’influencer les décisions des institutions de l’UE. Leurs initiatives visent la plupart du temps à assurer la sauvegarde des entreprises et de l’emploi. Au-delà des demandes de mise en place de mesures sanitaires strictes afin de pérenniser les activités, la majorité des positions communes demandent à reconnaître le caractère essentiel des secteurs, de garantir des aides ou de favoriser un accès au crédit, à des investissements, y compris dans la formation professionnelle des travailleurs pour s’adapter rapidement aux changements causés par la crise. Cette mobilisation ne s’est pas nécessairement observée dans le tertiaire.

TIRER PROFIT DE L’ÉCHELON EUROPÉEN POUR LES ENTREPRISES

L’Europe sociale et le dialogue social européen sont souvent considérés sur le terrain comme des concepts et des mécanismes bureaucratiques éloignés du quotidien des entreprises. Pour les membres du Conseil d’administration de Confrontations Europe, les enjeux du dialogue social européen se situent au niveau des CEE⁽¹⁾. Il est de leur responsabilité de reprendre et de décliner les grands thèmes qui sont portés par les partenaires sociaux européens tant au niveau interprofessionnel que sectoriel. Christophe Lefèvre, en tant que secrétaire du CEE de son groupe SCOR, explique avoir repris les avancées de l’Union européenne sur

le numérique, l’égalité homme-femme ou la santé au travail pour le placer à l’ordre du jour du comité alors que cela ne figurait pas à l’agenda de la direction de l’entreprise.

Toutefois, des marges de progrès subsistent. D’une part, le fonctionnement se révèle très disparate d’un CEE à l’autre, dépendant souvent de la personnalité du président et du secrétaire de l’instance. D’autre part, la nouvelle directive CEE (2009/38/CE), adoptée le 6 mai 2009, n’est pas vraiment effective bien que transposée, par exemple dans le droit français il y a une dizaine d’années. Luc Mathieu explique que pour l’information-consultation sur des sujets stratégiques, il s’agit essentiellement d’information, sans discussion de fonds avec des délibérations, contrairement à ce qui est pratiqué dans les Comités Sociaux Économiques (CSE) français. Certes, des accords sont négociés mais toute la question réside dans l’articulation entre CEE et instances nationales de dialogue social. Une nouvelle fois, c’est une organisation en silo qui constitue un obstacle à l’efficacité du dialogue social.

Si le cadre législatif n’a pas produit la redynamisation escomptée de cette instance, il convient néanmoins de reconnaître que, comme pour les comités de dialogue social sectoriel européen, la pandémie a fourni l’occasion au CEE de réaffirmer sa mission de coordination transnationale. Ces organisations se sont transformées en véritable plateformes d’échanges. Une fois les systèmes techniques de dialogue à distance, avec traduction intégrée, mis en place, les membres ont pu s’exprimer sur les problématiques auxquelles ils étaient confrontés respectivement dans leur pays et se sont mobilisés pour participer à l’information, à la définition et au suivi de toute une série de mesures au niveau de leur groupe.

Le dialogue social européen, à ses différents échelons, montre des frémissements grâce à un renforcement des échanges entre partenaires sociaux et une volonté d’aboutir à des actions concrètes. Le chemin vers une dynamique forte demeurera long et scabreux tant que les partenaires sociaux européens ne travailleront pas à une meilleure fluidité au sein du millefeuille de leurs instances de dialogue social. ■

(1) Pour rappel, constitution de CEE pour les entreprises employant au moins 1 000 salariés dans les États membres de l’Union européenne



Par Marcel
Grignard,
Président de
Confrontations
Europe de 2014
à 2020

L'IMPÉRATIF D'UNE « EUROPE SOCIALE »

La crise sanitaire a bousculé quelques dogmes, elle a redonné vigueur au rôle de la puissance publique dans nos pays, partout dans le monde et spécifiquement à celle incarnée par l'Union européenne. Elle est aussi un accélérateur des mutations en cours qui percutent nos sociétés et nos économies. Numérisation, impératifs environnementaux et climatiques vont profondément modifier le travail et les entreprises avec des impacts sociaux conséquents. La fin programmée du moteur thermique pourrait se traduire par des suppressions d'emplois conséquentes,¹ loin d'être compensées par ceux issus des nouvelles motorisations. Le développement du télétravail va rendre « délocalisable » des centaines de milliers d'emplois... L'Union européenne n'a pas le choix; elle ne peut plus limiter la dimension sociale de ses politiques à ce qui a prévalu jusqu'à maintenant et pour des raisons allant bien au-delà de celles concernant l'emploi et les compétences. C'est la raison d'être de l'Union européenne qui est en jeu.

**EUROPE SOCIALE: ANCRÉE
DANS L'HISTOIRE EUROPÉENNE,
ELLE BUTE SUR SES LIMITES
STRUCTURELLES**

Le « social » couvre un champ très large, abordons-le par ce qui se rapporte au travail et son lien à l'économie.

Présent dès les premiers pas communautaires (le comité consultatif de la CECA² inclut un collègue travailleur), le « social » cheminera laborieusement au fil de l'histoire mouvementée de l'Union. En décidant avec le traité de Rome de faire du marché le cœur de la construction européenne tout en laissant l'essentiel du « social » à la compétence des États membres,

(1) Perte de 100 000 emplois évaluée par les responsables de la filière.

(2) Traité CECA de 1951.

ce découpage toujours d'actualité conduit l'Europe à jongler entre obligations contraignantes et orientations dont la concrétisation est au bon vouloir des États, le Royaume-Uni allant jusqu'à refuser la Charte des droits fondamentaux du protocole social de Maastricht, adoptée par les onze autres membres.

Les avancées en matière d'égalité homme/femme, de conditions d'emploi et de travail sont nombreuses et conséquentes, résultant pour partie des accords collectifs européens conclus par le syndicalisme et le patronat européen. Et l'Agence Européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound, sise à Dublin, créée en 1975) est un bel outil.

L'essentiel du social est de la responsabilité des États membres, l'Union européenne ayant la mission de construction du marché, aborde le social comme une condition de celui-ci (assurer la libre circulation et les conditions de la concurrence, éviter le dumping...).

Des choix qui pouvaient se comprendre dans le contexte des débuts mais vont s'avérer destructeurs sous l'effet de la « globalisation » et de la financiarisation de l'économie qui transforme les chaînes de valeurs au moment où l'Europe se réunifie en accueillant les pays d'Europe centrale et orientale. Dans cette Europe où les disparités économiques et sociales se sont fortement accentuées, le social est un paramètre de concurrence aux mains des États (qui ne s'en privent pas) alors que les multinationales, enjambant les frontières, décident de stratégies faisant peu de cas des femmes et des hommes qui, dans les territoires, en subissent les conséquences. C'est la Cour de justice de l'Union européenne (affaires Viking et Laval) qui arbitrera les conflits liés à ces concurrences sociales.

Consciente du déficit d'Europe sociale et sous l'impulsion du Président Juncker, l'Union européenne travaille à lui redonner du souffle. Parmi les avancées récentes, l'encadrement du travail détaché, le socle des droits sociaux, le dispositif SURE (dispositif de réassurance sous forme de prêts communautaires permettant aux États de financer les mesures de soutien aux travailleurs affectés par la crise Covid), ou en mai dernier, le sommet social de Porto et sa déclaration.

Aux yeux du monde, ce qui caractérise l'Europe sociale, c'est aussi le haut niveau des protections sociales (santé, retraite, chômage...) qui repose essentiellement sur des politiques

nationales, un haut niveau de dialogue social. Le socle européen des droits sociaux ainsi que la déclaration de Porto traduisent de vrais progrès européens mais, pour une part, tiennent davantage de l'affirmation des principes que des moyens de modifier la vie des travailleurs tant la mise en œuvre aux mains des États est sous la contrainte des concurrences des coûts et des droits du travail.

Le contenu actuel de la dimension sociale des politiques européennes ne suffira pas à conforter démocratie, justice et intégration sociale dans une Europe qui doit relever les défis redoutables, multiples, planétaires... d'un monde en mutation dominé par les affrontements entre les puissances. Le social européen est, au regard de son histoire et de son humanisme, un enjeu de société qui ne peut se satisfaire des déclarations de bonnes intentions.

IL FAUT ABORDER LES IMPÉRATIFS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX DANS UN MÊME MOUVEMENT

Avec le Green Deal et sa concrétisation dans l'objectif de parvenir le plus rapidement possible à la neutralité carbone, l'Union européenne amplifie les dimensions environnementales de sa politique. Et elle se donne les moyens de sa mise en œuvre. Réglementaire avec les normes d'émission des véhicules, d'encadrement de ce qui porte atteinte à la santé et à la biodiversité... Économique et financière avec la taxonomie (qui vise à différencier la taxation des sources d'énergie en fonction de leur impact climatique), avec le marché du carbone et le mécanisme d'ajustement aux frontières... le fléchage « enjeu climatique » des déclinaisons nationales de 37% des 750 milliards du plan de relance européen...

Elle fait sienne l'objectif de « transition juste », concept dont la concrétisation est à lire dans l'hétérogénéité de la conception du social des institutions européennes, des États membres, des entreprises... S'agit-il d'assurer le minimum pour ne pas entraver le développement économique ? De viser une redistribution équitable des richesses produites pour contenir la progression des inégalités ? Ou de conjuguer haute performance économique et bien être des salariés par des pratiques d'organisation adéquates (compétences, implication des ►

“À L’HEURE OÙ UNE PARTIE GRANDISSANTE DU CAPITALISME MONDIAL TIRE LES LEÇONS D’UN CAPITALISME FINANCIER (...) IL CONVIENT DE PROGRESSER VERS UN CAPITALISME EUROPÉEN.”

► salariés, dialogue social...)? Dans une « économie sociale de marché » telle que formulée dans nos traités, cette dernière option devrait être le fil conducteur d’un avenir proposé aux travailleurs européens mais la récente enquête d’EUROFOUND³ sur ce sujet fait le constat qu’1/5^e seulement des organisations en Europe mettent en œuvre de telles stratégies.

Par conviction ou opportunisme, les responsables politiques et les décideurs économiques incluent les enjeux climatiques et environnementaux dans leurs discours et de plus en plus dans les actes. Et parce que les conséquences du réchauffement climatique n’épargneront personne, quels que soient sa situation sociale ou le continent où il vit, les pressions pour des choix efficaces vont s’amplifier.

Les inégalités de toutes sortes (accentuées par la crise du Covid) de plus en plus intenable risquent de s’aggraver des coûts sociaux des transitions. Les conditions sociales n’ont pas fini d’être un paramètre de la concurrence, les perspectives de plancher fiscal mondial vont heureusement les limiter dans ce domaine.

La manière dont nous gérons et allons gérer les transitions déjà à l’œuvre, décide de la société européenne de demain, c’est un enjeu de civilisation. Raison pour remettre à sa juste place le social, dans une approche décloisonnée et en assurant la cohérence d’ensemble des choix économiques, environnementaux, sociaux... faute de quoi nous prenons le risque de l’incapacité à consolider des préférences collectives dans un destin commun... et de lendemains bien difficiles.

Le social : enjeu d’un capitalisme européen et de la préservation des biens communs

À l’heure où une partie grandissante du capitalisme mondial tire les leçons des décennies d’un capitalisme financier au service exclusif des intérêts de ses actionnaires ; où des détenteurs de capitaux refusent d’investir dans des entreprises dont l’activité ignore les enjeux climatiques, il convient de progresser vers un capitalisme européen⁴. L’Union européenne a fait le choix de « l’économie sociale de marché », mais ne parvient pas à tenir cette promesse. On peut mettre en parallèle les objectifs « d’économie sociale de marché », affirmée par la puissance publique, et la « responsabilité des entreprises » à inclure les enjeux environnementaux, sociaux, sociétaux, dans leurs réflexions et choix stratégiques. De ce point de vue, un capitalisme européen deviendrait un outil des acteurs privés dans un monde économique ouvert au service d’une orientation d’une politique publique en Europe. Cela passe par une véritable coopération ouverte et transparente entre ces deux familles d’acteurs.

Les pressions de la société (environnementales, sociales et sociétales), et les enjeux pour

(3) EUROFOUND- ECS 2019 www.eurofound.europa.eu/fr/surveys/european-company-surveys

(4) Capitalisme Européen qui fait l’objet de travaux de Confrontations Europe depuis plusieurs années déjà.



son propre devenir poussent des entreprises à prendre au sérieux leurs responsabilités vis-à-vis de la société. D'une certaine manière, elles décident de pans de l'intérêt général vus évidemment à travers le prisme de leurs intérêts particuliers. Il y a deux voies complémentaires pour réduire ce biais.

- L'une tient au rôle de la puissance publique qui a la responsabilité du cadre et des repères balisant les « biens communs », ce qu'elle fait au niveau mondial avec les objectifs du traité de Paris, les COP successives pour le climat; domaine où, nous l'avons vu, l'Europe va bien plus loin. Une Union européenne pourrait s'y atteler à propos du social. Ne rêvons pas, il ne s'agit pas d'imaginer demain la levée des obstacles à une souveraineté partagée ou de parvenir à une uniformisation des garanties sociales faisant fi des cultures... Mais ça n'interdit pas à la Commission d'intégrer systématiquement la dimension sociale dans

le traitement de tous les dossiers, de proposer une vision décloisonnée, prospective... réinventant un dialogue social européen qui en a besoin...

- L'autre a trait à ce que serait une entreprise européenne conjuguant haute performance économique, enjeux environnementaux et bien-être social, les critères d'une responsabilité s'appuyant sur nos cultures avec une gouvernance et un dialogue impliquant les parties intégrantes (dont les salariés) et ouvertes aux parties prenantes. Les institutions européennes et les partenaires sociaux européens devraient s'y atteler.

Il s'agit en fait de concrétiser l'articulation « public/privé » dans une société où l'un et l'autre participent à la régulation indispensable qui nous a fait défaut. Une puissance publique qui a bien du mal à sortir des politiques et de l'injonction descendante; des entreprises qui ont démontré la fiction de l'autorégulation. ■

LES CONSÉ- QUENCES DE LA « THÉORIE MONÉTAIRE MODERNE »

Par Patrick Artus,
Directeur de la recherche
et des études, Natixis



On peut considérer que les pays de l'OCDE ont, à cause de la crise de la Covid, mis en pratique la Théorie Monétaire Moderne (MMT, Modern Monetary Theory). Cette théorie est assez simple. Le déficit public est celui que le gouvernement estime nécessaire, pour répondre à une récession, ou pour mettre en place des dépenses publiques nouvelles qui sont jugées importantes. Pour éviter que le déficit public fasse monter les taux d'intérêt à long terme et affaiblisse l'investissement du secteur privé, il est financé par la création monétaire et non par l'émission d'obligations. Et pour éviter que cette politique fasse apparaître de l'inflation, elle est arrêtée juste avant le retour au plein emploi.

C'est bien cette politique qui a été mise en œuvre dans les pays de l'OCDE avec la crise de la Covid. Prenons l'exemple de la zone euro : le déficit public a atteint 7,2% du PIB en 2020 (9,2% en France), et devrait avoir à peu près le même niveau en 2021 ; en un an, la taille du bilan de la BCE a augmenté de plus de 2 200 milliards d'euros (18% du PIB de la zone euro), avec les achats massifs d'obligations, ce qui a permis de maintenir des taux d'intérêt à long terme très faibles (autour de 0,3% pour l'ensemble de la zone euro pour les taux d'intérêt à 10 ans).

Et l'inflation de la zone euro reste très faible (moins de 1% pour l'inflation sous-jacente hors effet des prix des matières premières) puisque le degré de sous-emploi reste élevé. Le Plan de Relance Européen (Next Generation EU) pourrait financer 800 milliards d'euros de dépenses publiques supplémentaires, dans les domaines jugés importants (transition énergétique, innovation), et au moins pour l'instant, les achats de titres de la BCE permettent que des dépenses soient financées à un taux d'intérêt très bas.

Dans un premier temps, on se félicite donc de cette application de la « Théorie Monétaire Moderne » : les gouvernements ont pu mettre en place les déficits publics qui maintiennent le revenu des ménages et évitent les faillites des entreprises, qui correspondent aux investissements d'avenir nécessaires, avec des taux d'intérêt restés nuls.



“Le vrai danger ne vient pas de la dette mais de la création monétaire.”

Mais dans un deuxième temps, on va commencer à s’intéresser au coût de cette politique (de la mise en place de la Théorie Monétaire Moderne), après n’en avoir vu que les avantages.

Tant que la BCE achète des titres publics émis pour financer les déficits publics, il n’y a pas de problème d’endettement public (la dette publique détenue par la BCE est une dette perpétuelle gratuite), et il ne faut donc pas craindre une crise de la dette. La situation deviendra différente si les déficits publics persistent, avec les besoins nouveaux de dépenses publiques, lorsque la BCE aura arrêté ses achats, car alors il faudra placer les émissions de titres publics auprès de vrais investisseurs. Mais on peut penser que, si un risque de crise de la dette apparaît, si les taux d’intérêt à long terme sur l’euro remontent de manière importante, la BCE interviendra à nouveau.

Le vrai danger ne vient pas alors de la dette mais de la création monétaire : la contrepartie de l’achat par la BCE (et aussi par les autres Banques Centrales de l’OCDE) des dettes publiques émises depuis le début de 2020 est l’explosion de la quantité de monnaie (aussi bien de la monnaie de Banques Centrales que de la monnaie détenue par les agents économiques, essentiellement des dépôts bancaires). Et on commence à voir les effets de cette expansion monétaire : les prix de l’immobilier augmentent rapidement (6% sur un an en France), les indices

boursiers progressent très vite (plus de 30% sur un an en France), et ces évolutions vont se prolonger. Il faut comprendre qu’avec des taux d’intérêt à long terme nettement inférieurs à la croissance attendue (en 2021 et 2022, la croissance nominale sera de l’ordre de 6% en Europe et en France), les prix des actifs (indices boursiers, valeur des entreprises, prix de l’immobilier) peuvent augmenter sans limite.

Il faut comprendre aussi que cela signifie que, puisque les patrimoines sont détenus surtout par des personnes plus âgées et de revenu élevé, il va résulter de cette politique, d’abord une forte hausse des inégalités de patrimoine et des inégalités intergénérationnelles, puis le risque d’une crise déclenchée par le retournement à la baisse des prix des actifs.

À aucun moment, les partisans de la « Théorie Monétaire Moderne » ne parlent de prix d’actifs (de bulles) ou d’inégalités. Le seul risque qu’ils envisagent, lorsque des déficits publics très importants sont financés par la création monétaire, est le risque d’inflation. Mais le risque de déséquilibres financiers avec les hausses excessives des prix des actifs n’est jamais évoqué. ■



Entretien avec Jean Viard, Sociologue,
Directeur de recherche associé au Cevipof-CNRS,
réalisé par Corinne Cherqui et Thomas Dorget.

**« L'EUROPE DOIT
PORTER UN
MESSAGE AUTOUR
DES NOUVEAUX
BIENS COMMUNS »**

Dans son dernier essai « La Révolution que l'on attendait est arrivée » (Ed. de l'Aube, 2021), Jean Viard formule un récit positif du monde post-Covid dans le contexte français, soulignant les mutations et les opportunités que la pandémie a créé pour notre société, au-delà du drame qu'elle constitue. Convaincu qu'il reste à bâtir ce récit positif à l'échelle européenne, le sociologue nous a donné, à l'occasion de cet entretien, sa vision des enjeux politiques qui structurent l'agenda de l'UE : relance, transition environnementale et numérique, Europe de la santé...

Confrontations Europe : Dans votre dernier livre, vous évoquez l'émergence de nouveaux biens communs qui se matérialisent à l'ère écologique et numérique dans laquelle la pandémie nous a fait entrer. Comment l'émergence de ces nouveaux biens communs percute nos sociétés au niveau européen ? Et éventuellement notre relation à la construction européenne ?

Jean Viard : Avant de parler de biens communs, il faut prendre en considération un fait : ce qui vient de se passer dans le monde n'est jamais arrivé auparavant ! C'est monumental, il s'agit d'un événement historique considérable pour lequel la parole publique a eu un rôle à jouer afin de rassurer les citoyens, de leur parler pour qu'ils aient le moins peur possible. Il a fallu faire le récit de ce combat mené à l'échelle de la planète. Ce récit aurait dû être celui d'une victoire, malgré les hiatus du début de la gestion de crise. Or, même si l'Europe était plutôt bien partie dans ses premières prises de parole et

de position, elle a ensuite disparu des radars pour laisser place à un sentiment de défaite (le nombre de décès, la pénurie des masques, la question des vaccins...). C'était à l'Europe de porter un discours positif qui touchait au premier bien commun des populations, leur santé, pour, à partir de faits étayés et de chiffres vérifiables, apparaître dans le camp des vainqueurs face à cette crise de la Covid-19. Cela est d'autant plus vrai que si l'on compare notre gestion européenne de la crise à celles des États-Unis, du Royaume-Uni ou de l'Amérique Latine, pour ne citer qu'eux, nous n'avons pas à rougir, au contraire. Des vies ont été sauvées, il aurait fallu en parler plus que des décès qui n'ont pu être évités. L'Europe aurait ainsi pu apparaître comme le leader démocratique dans la gestion de la pandémie. Les États membres ont préféré gérer cette crise comme une course cycliste, en solo, les uns à côté des autres, plutôt que d'en faire un récit partagé.

Ce sujet touche bien sûr à la transition environnementale dans sa globalité. L'Europe doit s'emparer de l'écologie et porter un message commun apolitique sur ces questions. Le problème n'est pas de discuter, ou non, avec la Chine ou la Russie de ces sujets, c'est indispensable pour la survie de toute l'humanité et tout le monde en a conscience. Cela n'empêchera pas de se disputer sur nos valeurs, sur notre vision de l'organisation de la société. Mais l'Europe doit être LE lieu d'échanges et de conversations pour parler environnement, porter des messages forts et faire le récit d'un monde post-Covid viable et durable pour tous. Cette réflexion doit avoir lieu au niveau européen si l'Europe veut avoir une place de choix dans la lutte climatique, à côté des autres grandes puissances. Les publics sont maintenant mûrs pour entendre ce type de discours, ils ont pris conscience d'un certain nombre de réalités, la société a profondément changé en très peu de temps. Cette crise a été une répétition générale de la fin de l'humanité et la plupart d'entre nous en est sorti vivant ! L'Europe doit capitaliser politiquement sur ce moment, il légitime un nouveau commun qui est la bataille de la survie de tous, la lutte contre l'extinction de l'humanité. ►

► **C.E. :** La période que nous avons connue constitue une forme de triomphe du modèle social européen, pas partout et pas avec la même intensité mais globalement, l'UE et ses États membres ont mis en œuvre des amortisseurs sociaux massifs pendant la crise, avant d'adopter un plan de relance historique. Cette situation intervient alors que le modèle social européen était particulièrement contesté depuis plusieurs années dans sa capacité à réduire les inégalités (Brexit, succès électoraux des populistes...). Comment la pandémie peut-elle modifier notre modèle social européen ? La crise que nous traversons peut-elle ouvrir la voie à la création d'un nouveau système de répartition des richesses au niveau de l'UE ?

J.V. : Vous avez raison sur les aides massives mais les citoyens ont-ils vraiment conscience du niveau de protection dont ils ont pu bénéficier ? Je n'en suis pas si sûr. Les populations, avec des différences entre les pays bien sûr, ne perçoivent pas le modèle social européen comme un modèle protecteur à sa juste valeur. Le sujet européen ne fait d'ailleurs pas la Une de l'actualité, notamment en France. La question de fond aujourd'hui est : comment passer à un modèle socialement intégrateur dans une société qui a profondément changé ? Comment tracer un horizon ? Comment (re)donner confiance aux citoyens ? La bataille de la survie de l'humanité peut être ce nouveau commun dans une nouvelle ère écologico-numérique, à condition de proposer un modèle rationnel que les européens sont à même de comprendre et d'adopter, versus des injonctions contradictoires qui font le lit des populistes en Europe et ailleurs.

Si l'Europe ne porte pas ce récit et cet espoir, nous devons faire face à des montées de violences un peu partout et à ce que j'appelle des « jacqueries » numériques (Gilets jaunes, manifestations anti-vax ou anti-pass...) qui vont se multiplier et s'autoalimenter par amplification médiatique grâce aux réseaux sociaux et les chaînes d'infos en continu. Si l'Europe ne propose pas d'horizon, si l'on ne redonne pas confiance aux citoyens, l'humanité pourra faire le choix de ne pas se sauver. C'est tout l'enjeu.

C.E. : Vous parlez d'une nouvelle page de l'histoire économique qui s'ouvre, comparable aux grandes crises historiques (peste noire, guerres mondiales...), remettant en cause la chaîne de valeur comme seul système d'organisation des sociétés industrielles. Cette crise peut-elle être l'occasion de construire une souveraineté européenne, notamment dans le domaine numérique ?

J.V. : Nous avons construit notre récit d'après-guerre sur un monde industriel plus ouvert, plus puissant, plus fort. Or le monde numérique global dans lequel nous sommes entrés nous a pris à notre propre piège en utilisant les mêmes règles, à notre détriment. Comme nous l'avons dit, le monde a changé en profondeur et ces règles ne sont plus viables en l'état. Nous nous devons aujourd'hui de reprendre la main et l'Europe doit être le lieu de la lutte numérique pour mener ce combat et imposer notre vision de l'usage de ces technologies. Elles doivent permettre de lutter efficacement contre les fake-news et de restaurer au minima une vérité sur les chiffres, condition d'un commun partagé qui ne laisse pas les citoyens au bord de la route. Je suis persuadé que cela est possible et que la solution existe.

L'Europe doit être le lieu symbolique de cette mutation pour penser un numérique démocratique pour le monde. Il faut construire un récit et expliquer aux européens que l'on peut s'en sortir sans décroître (ce qui serait de fait impossible pour une certaine partie de la population !). L'Europe possède d'excellents gestionnaires mais elle n'a plus de message. C'est peut-être un peu dur mais l'Europe doit travailler son message pour convaincre qu'il y a encore des communs qui font sens et pour lesquels elle est la mieux placée pour se battre. Il s'agit de savoir « profiter » de cette pandémie pour, comme le dirait Engels « remettre le poireau à l'endroit » ! ■



“L’EUROPE AURAIT
ainsi pu apparaître
comme le leader
démocratique dans
la gestion de la
pandémie.”

L'AVENIR EUROPÉEN SERA NUMÉRIQUE ET DATA-CENTRÉ, OU NE SERA PAS

Par Hervé Cuillandre,
Chargé de mission digital de Engie et essayiste



L'avenir européen sera numérique et data-centré, ou ne sera pas. Ainsi l'ensemble des organisations investissent lourdement pour s'inscrire dans un avenir qui ne fait plus mystère. Faire des études dans le numérique, dans l'intelligence artificielle, et plus généralement dans les automatismes est une garantie solide de trouver un emploi. Nombre de candidats sont recrutés avant même la fin de leurs études, ce qui atteste d'un net déséquilibre entre l'offre et la demande.

Les métiers du traitement de la donnée, ou de la sécurité informatique, ne disposent jamais d'assez de bras pour mener à bien leurs projets, jusqu'à peiner pour maintenir le niveau optimal de leurs services. C'est finalement un peu comme s'il manquait la moitié de la main d'œuvre nécessaire dans ces secteurs. Cette tension sur l'emploi fait que ces métiers demeurent incroyablement bien payés, sans pourtant pouvoir attirer suffisamment de bonnes volontés.

S'il est un secteur qui se porte toujours bien, c'est donc celui des nouvelles technologies ! Mais si les métiers de l'informatique étaient à leur origine majoritairement féminins, ce monde

qui pilote notre avenir collectif, est désormais loin d'être mixte et divers. Ces métiers hérités de ceux du clavier ont changé progressivement de philosophie, cédant au culte de la compétition et de la part de marché avec l'avènement du PC au milieu des années 80. Les femmes ne représentent désormais plus que 17% des effectifs de la « Tech ». Et ce chiffre s'aggrave toujours chaque année, malgré les politiques mises en œuvre pour le dénoncer, pour former en amont plus de jeunes filles, et favoriser leur embauche. Le constat est globalement le même dans toute l'Europe. Il ne s'agit pourtant pas réellement d'une fatalité, puisque dans certains pays comme la Tunisie, des mesures étatiques fortes ont permis d'obtenir une mixité.

Et l'enjeu n'est pas qu'humaniste. Féminiser les métiers des technologies n'est pas qu'une urgence sociale, car il s'agit pour les organisations de s'adresser plus fidèlement à leurs usagers, et de mieux comprendre leurs attentes.

Depuis une dizaine d'années, le numérique prolifère dans nos vies. Et le mouvement s'est accéléré avec la pandémie. Une grande partie des réponses automatisées provient désormais

d'intelligences artificielles. Relation client, recrutement, calculs de risques, l'IA dépasse le domaine de la prédiction scientifique, médicale ou météo, pour être disponible à tout moment, dans nos poches, dans nos smartphones.

Les équipes qui programment ces raffinements technologiques et paramètrent les données nécessaires, sont donc très loin d'être mixtes et diverses. De sorte que l'immense majorité des réponses apportées par ces automatismes correspond à des choix stéréotypés d'hommes blancs actifs et relativement aisés. Cette erreur d'appréciation qu'on appelle « biais de genre », est donc une vision inexacte du monde, qui néglige celles des femmes et les minorités.

Corriger les biais de genre est un nouveau champ de lutte pour la mixité et la diversité, dont s'emparent les acteurs économiques. Un sujet d'autant plus urgent pour eux que l'intelligence artificielle manque totalement sa cible en omettant de s'adresser à une population qui demeure pourtant mixte et diverse. Continuer à l'ignorer c'est pour toutes les organisations, prendre le risque de se voir disruptées par des acteurs économiques plus matures sur ces sujets.

C'est ainsi qu'ont été mis en place les premiers programmes volontaristes de recrutement à l'issue de formations courtes, à destination de demandeuses d'emploi. Le programme « MIX-IT! »¹, expérimenté dans les métiers de l'énergie, s'appuie sur des actions de formation de type « préparation opérationnelle à l'emploi » dotées de 400 heures, et abondée par l'entreprise. Une expérimentation qui doit être confirmée et élargie.

Il n'y a pas si longtemps, notre économie avait été capable de former et d'embaucher massivement des milliers de profanes en infor-

matique, quand le passage à l'Euro, ou la conformité à l'an 2000 étaient en jeu.

Une des pistes oubliées est maintenant clairement de former et d'inclure pareillement des demandeuses d'emploi, pour féminiser énergiquement les rangs des technologies. Allons chercher directement à Pôle Emploi, celles qui nous manquent pour représenter demain! Formons-les et intégrons-les! Des formations longues et coûteuses ne sont pas forcément nécessaires, pour débiter dans ces métiers qui donnent accès à terme à toute l'organisation.

Pour que l'urgence affichée de la mixité soit aussi sérieusement prise en considération que l'a été l'urgence financière dans les années 2000-2002, il faut une démonstration claire que des équipes mixtes et diverses produisent mieux, de manière plus équilibrée. Car c'est par les chiffres que cette bataille qui n'est pas qu'idéologique se gagne.

Pour rétablir la mixité dans les métiers du numérique en Europe, la mobilisation des hommes est essentielle, pour encourager les comportements positifs, informer, rendre possible. En aidant les femmes à être leurs égales, c'est toute notre société que nous grandissons. ■

**“ALLONS
CHERCHER
DIRECTEMENT
à PÔLE EMPLOI,
CELLES
QUI NOUS
manquent
POUR
REPRÉSENTER
Demain!”**

⁽¹⁾Hervé Cuillandre - «Après l'intelligence artificielle et la robotisation: remettre l'humain au cœur du monde» - Maxima 2019



ÉCHANGER LES POINTS DE VUE

PAGE 42

TERRITOIRES AU CŒUR DE L'EUROPE

Perspectives sur la construction d'une Europe sociale
et le rôle des métropoles,
par **Anne Hidalgo**

PAGE 44

PRÉSIDENTE TOURNANTE DE L'UE

« Nous ne devons jamais oublier que les citoyens
sont l'actif le plus important d'un pays, d'une communauté,
de notre Union »
par **Jorge Torres-Pereira**

PAGE 48

PARTENAIRES SOCIAUX

« L'Europe est une conviction et un combat »,
Entretien avec **Laurent Berger**

Le rôle des partenaires sociaux comme acteurs de la relance
de l'économie européenne,
par **Pierre Gattaz**

PAGE 54

RELANCE ÉCONOMIQUE

Construction d'une Europe sociale :
priorité des décideurs européens,
par **Pierre Moscovici**

« Nous devons réenchanter le rêve européen »,
Entretien avec **Jean Lemierre**

PAGE 60

DÉMOCRATIE SOCIALE

Vers une Union européenne résiliente : le renforcement
de la démocratie sociale est un atout et non une entrave,
par **Gabriele Bischoff**

PAGE 62

JEUNESSE

Erasmus+, nouvel espace européen d'apprentissage,
par **Jean Arthuis**

Emploi des jeunes après la crise Covid : quel rôle pour l'UE ?
par **Laurence Farreng**

PAGE 68

EN LIBRAIRIE

Une sélection de lecture et d'ouvrages sur les affaires européennes

PAGE 70

AGENDA

Les rendez-vous européens à ne pas manquer

PAGE 71

ABONNEMENT

Bulletin d'abonnement à la revue Confrontations Europe

PERSPECTIVES SUR LA CONSTRUCTION D'UNE EUROPE SOCIALE ET LE RÔLE DES MÉTROPOLIS



Par Anne Hidalgo,
Maire de Paris

Initiée dès le Traité de Rome en 1957, la construction de l'Europe sociale a jusqu'à présent été laborieuse. Il a fallu attendre 1985 pour que le volet social soit progressivement pris en compte dans les politiques européennes sous l'impulsion de la Commission Delors. Souvenons-nous par ailleurs que l'adoption par la Commission européenne, le Parlement et le Conseil d'un socle européen des droits sociaux date seulement de... 2017. Les engagements pris cette année lors du Sommet social européen de Porto permettront sa mise en œuvre.

Depuis des décennies, on explique cette lente construction de l'Europe sociale par la grande disparité existante entre les modèles sociaux des différents États membres, poussant ces derniers à conserver la maîtrise des questions sociales. Sans coordination et harmonisation, l'Europe sociale ne pourra se faire. Or, face à la montée des inégalités, observée bien avant la crise économique de 2008 et face à la crise climatique qui exacerbe encore les injustices et, désormais, la crise sanitaire, l'Europe sociale est plus que jamais nécessaire.

Certaines nouvelles sont réjouissantes. La Commission européenne a ainsi récemment réagi, grâce à l'activation des leviers à sa disposition. Le Green Deal, le Plan de relance et le Plan numérique suscitent quant à eux l'espoir des États, des collectivités locales mais aussi des citoyennes et des citoyens.

Il nous faut désormais un « Green Deal social », soit une véritable politique sociale au service des plus vulnérables et des classes moyennes, ces populations fragilisées par les crises qui se chevauchent. Il faut agir sur tous les fronts, en incluant systématiquement les citoyennes, les citoyens et les pouvoirs locaux, pour favoriser une relance européenne juste, écologique et locale, construire un nouveau pacte social dans le champ du travail, de l'emploi et de la formation.

C'est le message que j'ai porté le 7 mai dernier à Porto, aux côtés des chefs d'État et de gouvernement, des représentants des institutions européennes et de la société civile. C'est également le projet que nous portons avec l'ensemble des maires européens progressistes, au sein notamment des grands réseaux de villes et lors de nos échanges avec les institutions européennes qui se sont accélérés en 2021.

POURQUOI UN «GREEN DEAL SOCIAL»?

Commençons par quelques constats simples mais implacables: la crise sanitaire a agi comme un miroir grossissant des inégalités et des injustices sociales qui rongent notre pacte social depuis des décennies. Les jeunes, les femmes et les populations économiquement vulnérables ont été les plus touchés. Les classes moyennes, qui peinaient déjà à trouver leur place, se sentent désormais abandonnées. Partout en Europe, une partie d'entre elles se tourne vers le populisme, terrible danger pour notre démocratie.

Nous le savons, à cette crise sociale s'ajoute l'urgence climatique: ces deux crises sont étroitement imbriquées. La décennie 2020-2030 est cruciale si nous voulons éviter le pire. La crise climatique touche d'ores et déjà plus violemment les populations les plus vulnérables.

La révolution verte qui doit advenir aura des répercussions multiples et profondes sur nos sociétés, nos économies et nos politiques.

NE RATONS PAS LA RELANCE EUROPÉENNE

Les plans de relance qui se dessinent doivent être l'occasion de repenser en profondeur notre modèle économique pour lutter à la racine contre ces injustices sociales et redonner espoir à la jeunesse et aux classes moyennes.

Pourtant, les villes et les collectivités n'ont pas pu bénéficier directement de ces financements. Ce n'est pas acceptable. De plus, dans un grand nombre d'États, les règles budgétaires n'ont pas été assouplies pour faire face à la dette générée par la crise sanitaire.

C'est pourquoi, avec les métropoles membres d'Eurocities, nous militons plus que jamais pour que les villes et les collectivités aient enfin toute leur place dans les plans de relance.

AGIR LOCALEMENT PAR LE BIAIS D'UN NOUVEAU PACTE SOCIAL EUROPÉEN

Je le vois chaque jour en tant que maire: les politiques publiques construites dans la proximité sont les plus efficaces et les plus justes. C'est ce que j'appelle le «big bang de la proximité».

Au niveau européen, appliquer cette méthode consiste à mieux tenir compte de la situation locale, en rassemblant une large coalition réunissant la Commission européenne et les autorités locales, l'État et les syndicats, la société civile et les ONG, les entreprises et les universités.

Cette proximité est indispensable pour permettre le passage d'une économie carbonée à une économie décarbonée qui transformera, partout en Europe, le tissu industriel, les secteurs économiques et les bassins d'emploi.

À ce titre, ne répétons pas les erreurs des années 1980 durant lesquelles la création de Fonds structurels européens, bien que fort utile, s'est révélée insuffisante pour accompagner la désindustrialisation.

Si l'Europe doit à nouveau proposer des mesures d'accompagnement il s'agit cette fois de le faire dans une ampleur inédite.

Parmi les pistes d'amélioration, il conviendra de mieux prendre en compte les besoins locaux et la spécificité de chaque bassin d'emploi pour éviter que leur destruction ne se concentre à nouveau dans certaines régions et leur création dans d'autres. Cette inégale répartition a provoqué un chômage structurel extrêmement élevé dans certains territoires.

Par ailleurs, ce nouveau pacte social européen devra mieux prendre en compte les mutations du travail. Aujourd'hui 40 % de l'emploi n'est pas salarié. Partout, le nombre de travailleurs pauvres – c'est-à-dire celles et ceux dont les revenus sont situés en-deçà de 60% du salaire médian – augmente. Dans nos villes, l'ubérisation de l'emploi induit par les plateformes fait naître des situations intolérables pour des travailleurs qui sont trop souvent des salariés déguisés et à temps partiel. Sur ce point, regardons vers l'Espagne qui a décidé de profiter du plan de relance européen pour réformer son code du travail afin de mieux protéger les travailleurs des plateformes.

Pour permettre à chacune et chacun de travailler dans des conditions dignes, il faut par ailleurs avancer sur la voie d'un salaire minimum européen. Il faut également faire preuve de plus d'ambition et de créativité: je pense à l'économie sociale et solidaire (ESS) qui redonne du sens au travail en créant tout à la fois du lien social et des emplois.

De l'audace, il nous en faudrait davantage, enfin, pour mieux prendre en compte les indicateurs sociaux et climatiques dans la mesure annuelle de la performance économique des États et de leur contribution au pacte de stabilité sur laquelle repose notre union monétaire. L'Union pourrait sur ce point s'inspirer de ce que les villes ont construit au sein des différents réseaux pour mesurer leur performance écologique et leur capacité à respecter la trajectoire des accords de Paris. ■

ANALYSE



Par Jorge Torres-Pereira,
Ambassadeur du Portugal en France

“NOUS ne DEVONS
Jamais OUBLIER QUE
LES CITOYENS SONT
L'ACTIF LE PLUS
IMPORTANT D'UN PAYS,
D'UNE COMMUNAUTÉ,
DE NOTRE UNION”

L'ambassadeur du Portugal en France revient sur les avancées portées par la Présidence portugaise du Conseil de l'UE qui s'est déroulée au premier semestre 2021, et qui a placé l'Europe sociale au cœur de son programme de travail.

Quand le Portugal a assumé la Présidence du Conseil de l'Union européenne, le 1er janvier 2021, prenant le relais de nos amis allemands, la campagne de vaccination contre la Covid-19 venait de débiter. La pandémie - qui malheureusement persiste - entrainait dans sa deuxième année et avait frappé de plein fouet l'économie mondiale. Les leaders venaient de se mettre d'accord sur le Plan de Relance européen, le Next Generation EU, et sur le Cadre financier pluriannuel, cette fois-ci donnant une réponse commune et robuste à la crise, après plusieurs rendez-vous manqués avec l'Histoire. Nos leaders avaient compris que seule une réponse européenne solidaire pouvait endiguer le ravage économique que nous subissions.

Il fallait désormais agir pour mettre en œuvre cet accord historique qui apportait une réponse budgétaire commune à la crise pour soutenir la reprise. Ce fût-là la tâche prioritaire de la Présidence portugaise du Conseil, qui a négocié avec le Parlement européen les instruments juridiques qui ont permis l'émission de dette par la Commission et l'approbation des premiers Plans nationaux de relance et résilience par la suite. Au moment où j'écris, les premières tranches ont été déboursées.

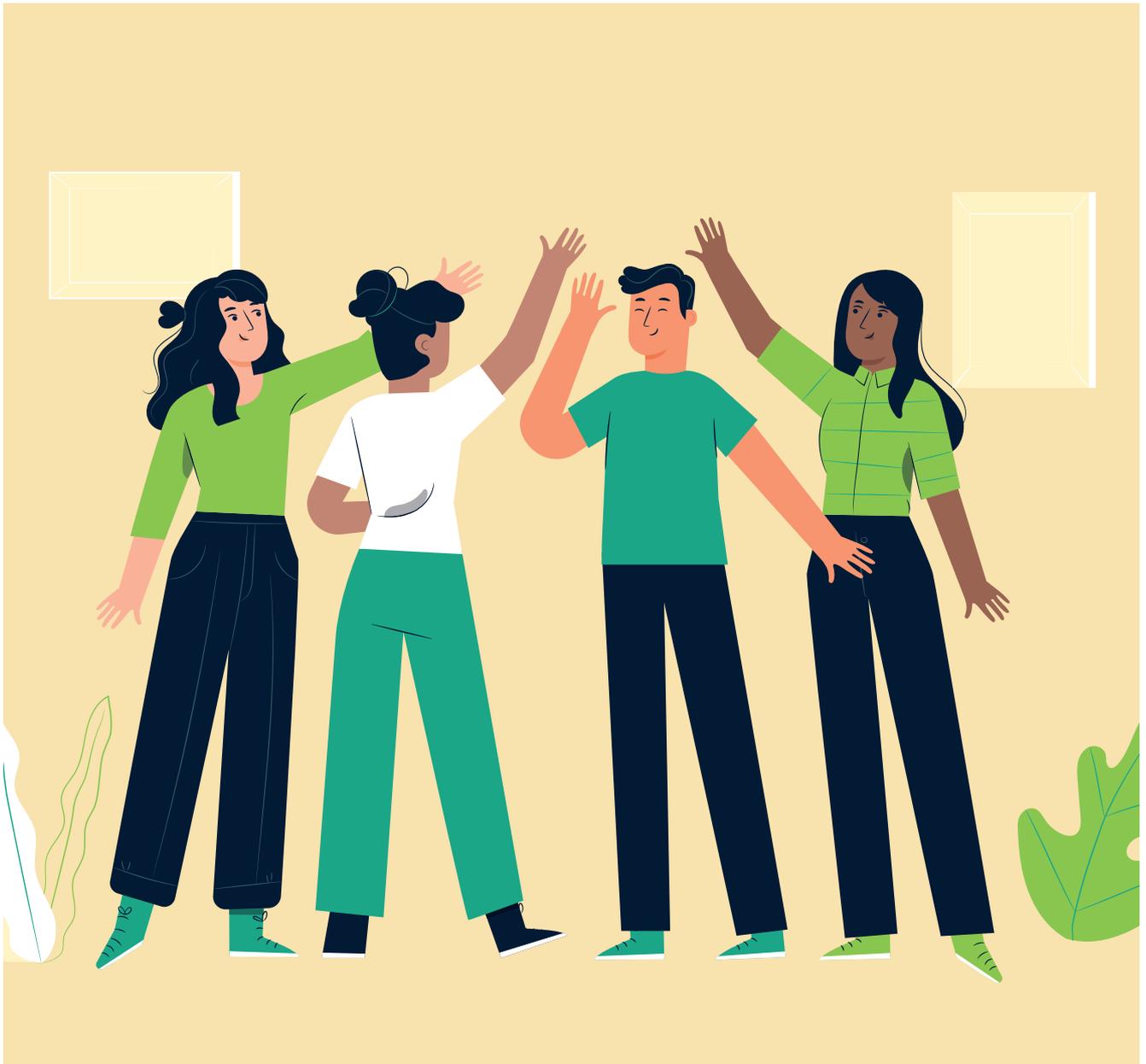
Nous, Européens, étions en tout cas sûrs que la reprise ne pouvait se faire n'importe comment. C'est pourquoi la devise de la Présidence portugaise du Conseil de l'Union européenne était «Le temps d'agir : pour une reprise juste, verte et numérique». Car la pandémie n'est pas notre seul défi. Nul ne peut nier l'impact progressivement brutal du changement climatique ni que nous devons décarboner l'économie mondiale pour que nos enfants n'héritent pas d'une planète sans avenir. Malgré l'émergence de la pandémie, la mise en œuvre du Green Deal n'avait guère perdu son urgence.

D'un autre côté, c'est évident que l'avenir du monde sera numérisé. Que les données - y compris les nôtres, les données de notre vie privée, valent autant que l'or, et que la puissance de leur analyse sera déterminante. Nous savons aussi que la transition numérique entrainera, à court terme, des changements importants dans notre mode de vie et, à moyen et long terme, d'autres bouleversements si profonds que peut-être seuls les écrivains de science-fiction sont en mesure d'imaginer. La pandémie n'a fait qu'accélérer ce processus.

Or, l'Histoire nous apprend qu'il y a des gagnants et des perdants à chaque grande transformation. Que les transformations créent, non seulement, des opportunités et des avancées pour la société, mais aussi, des angoisses légitimes auxquelles les gouvernements doivent faire face et dont se nourrissent les populismes qui minent les fondements de nos démocraties.

Il fallait donc que l'Europe se penche sur les conséquences de cette double transformation dans nos sociétés, dans nos marchés du travail, qu'elle réfléchisse aux défis que ces transformations apporteront à notre modèle social - qui nous est cher et qui est au cœur du projet européen depuis le début, comme l'a remarqué Monsieur Enrico Letta à l'Ambassade du Portugal en France lors de la conférence qui signalait le coup d'envoi de la Présidence portugaise à Paris. Nous savons pertinemment que nos citoyens auraient beaucoup plus souffert pendant la crise pandémique si nous n'avions pas notre modèle social européen.

C'est pourquoi le Portugal a voulu reprendre ce débat entamé à Göteborg, en 2017, et a défini comme priorité de la Présidence l'adoption du plan d'action sur le pilier européen des droits sociaux afin d'en assurer la mise en ►



► œuvre. Présenté par la Commission européenne au mois de mars dernier, le plan d'action propose un ensemble d'initiatives et trois objectifs principaux à l'horizon 2030 :

- Le taux d'emploi doit s'élever à au moins 78 % dans l'Union européenne ;
- Au moins 60 % des adultes doivent participer chaque année à des activités de formation ;
- Le nombre de personnes menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale doit diminuer d'au moins 15 millions, dont 5 millions d'enfants.

Pour trouver les bonnes politiques et les bonnes pratiques qui mèneront à bien le plan d'action sur le pilier européen des droits sociaux, dans un climat de changement très rapide des économies et du travail, auquel la pandémie

s'est superposée, la Présidence a décidé d'organiser les 7 et 8 mai le Sommet Social de Porto, rassemblant chefs d'état et de gouvernement, les Institutions européennes, les partenaires sociaux et d'autres représentants de la société civile européenne. La participation des partenaires sociaux témoigne du respect pour le modèle social européen où le dialogue social a une place à part entière.

De cette rencontre est issu le Compromis de Porto, le plus complet et ambitieux compromis tripartite jamais obtenu en matière sociale au niveau de l'Union. Celui-ci appelle toutes les parties prenantes à unir leurs efforts afin d'aboutir à une reprise juste, solidaire, qui crée des emplois décents, qui investit dans les citoyens, surtout dans la jeunesse, et ne laisse personne

- particulièrement ceux qui subiront les conséquences négatives de cette double transition - pour compte. Il appelle notamment les États membres à fixer des objectifs nationaux ambitieux, tenant compte de la position de départ de chaque pays, pour atteindre les objectifs visés au niveau européen. Il propose aussi la mise en place d'une évaluation régulière des progrès réalisés.

Ce compromis a été signé par le Président du Parlement européen, Monsieur David Sassoli, la Présidente de la Commission européenne, Madame Ursula von der Leyen, le Premier Ministre portugais, Monsieur António Costa, le Secrétaire général de la Confédération européenne des syndicats, Monsieur Luca Visentini, le Président de BusinessEurope, Monsieur Pierre Gattaz, le Président du SGI EUROPE, Monsieur Pascal Bolo, le Président du SMEunited, Monsieur Alban Maggiar, et par le Président de la Social Platform, Monsieur Piotr Sadowski.

Les chefs d'état et de gouvernement ont par la suite adopté la Déclaration de Porto qui prend acte de ce compromis et salue les nouveaux objectifs de l'UE en matière d'emploi, de compétences et de réduction de la pauvreté ainsi que le tableau de bord social proposés dans le plan d'action. Et nous avons déjà fait des progrès concrets avec la récente adoption de la garantie pour l'enfance qui prévoit que chaque enfant doit recevoir au moins un repas par jour d'école, avoir accès à tout matériel scolaire, transport à l'école, ainsi qu'un logement convenable.

Par ailleurs, le Conseil a encore adopté au premier semestre 2021 d'importantes conclusions en matière sociale : sur la stratégie en faveur des droits des personnes handicapées 2021-2030, sur l'impact socio-économique de la Covid-19 sur l'égalité de genre, sur les défis posés par le vieillissement de la population et sur le thème si actuel du travail à distance, pour ne citer que quelques-uns des « deliverables » de la Présidence sur le chantier social.

Mais il faut aller plus loin et plus vite. Comme le rappelait le Premier Ministre portugais lors de la clôture du Sommet de Porto : « Il faut aug-

menter les qualifications (new skills, upskilling, reskilling) : de nos citoyens ; investir en innovation pour renforcer la compétitivité de nos entreprises ; et renforcer la protection sociale pour garantir que personne n'est laissé pour compte. »

Nous ne devons jamais oublier que les citoyens sont l'actif le plus important d'un pays, d'une communauté, de notre Union. L'État social européen et le travail digne et décent sont ainsi des éléments essentiels de la cohésion, de l'équilibre intergénérationnel et de la résilience de nos sociétés, ce qui est d'autant plus important en ces temps troublés que nous vivons. La pandémie n'a fait que nous le rappeler. Profitons de cette occasion historique pour mettre en œuvre ces principes et renforcer notre projet européen. ■

“La PARTICIPATION
DES PARTENAIRES
SOCIAUX TÉMOIGNE
DU RESPECT POUR
LE MODÈLE SOCIAL
EUROPÉEN OÙ
LE DIALOGUE SOCIAL
à une PLACE à PART
ENTIÈRE.”

« L'EUROPE EST UNE CONVICTION ET UN COMBAT »

Entretien avec Laurent Berger, Président de la Confédération européenne des syndicats



À la faveur d'une rencontre, le 12 juillet dernier, avec Christophe Beguin et Michel Derdevet, Laurent Berger a accepté de nous confier son sentiment sur les transitions environnementales et numériques menées de front par l'Union européenne, ainsi que sur sa vision du syndicalisme européen et de son rôle dans la prise de décision au niveau communautaire.

Confrontations Europe: Un an et demi après le début de cette crise sanitaire et économique sans précédent, quel regard portez-vous sur l'état du syndicalisme européen ?

Laurent Berger: Mon objectif premier, en tant que Président de la Confédération européenne des syndicats (CES) a d'abord été d'éviter de devenir un simple agrégateur des préoccupations nationales de nos affiliés, et de développer au contraire une vision commune, une ambition commune pour le mouvement syndical européen.

La CES joue un rôle majeur dans les échanges avec les institutions européennes, même si le patronat européen, pour sa part, freine pour le moment l'adoption de réformes significatives. Comme vous le savez, l'actuelle Commission d'Ursula von der Leyen a mis le dialogue social au cœur de sa politique, ce qui constitue une avancée majeure dans notre rapport avec le triangle institutionnel.

Nous avons en effet connu dix ans de marginalisation de la question sociale sous la Présidence Barroso. Ensuite, il faut créditer Jean-Claude Juncker d'avoir commencé à intégrer la politique sociale dans l'agenda institutionnel et d'avoir permis l'adoption du socle européen des droits sociaux.

Aujourd'hui, nouvelle étape, nous avons une Commission qui, avec des incarnations fortes, porte une ambition environnementale et sociale majeure, avec l'idée d'ancrer le socle européen des droits sociaux dans le quotidien des travailleurs.

Parallèlement, et il faut le reconnaître, la place du mouvement syndical est ébranlée en Europe : dans un certain nombre d'États membres, il n'y a plus de régimes pro-européens, ce qui n'était pas le cas il y a 15 ans. L'environnement est devenu plus complexe pour les syndicalistes, et il y a une forme de repli sur les agendas nationaux.

En ce sens, la CES est à la croisée des chemins, comme beaucoup de structures européennes, entre coordination et confédération : souhaitons-nous continuer à prendre des décisions communes et les appliquer collectivement ? C'est en tout cas la vision que je porte tant au sein de la confédération que dans mes interactions avec les décideurs européens. Car pour moi, la construction européenne est une conviction et un combat.

C.E. : Dans ce contexte, constatez-vous qu'il y ait plusieurs modèles syndicaux qui s'opposent en Europe ? Une Europe syndicale du Sud et du Nord ?

L.B. : Je pense qu'il y a effectivement une tradition du Nord et une tradition du Sud, mais les modèles syndicaux sont beaucoup moins uniformes qu'on ne le pense au sein de ces deux blocs. Surtout, ce serait une erreur de n'envisager le mouvement syndical européen que dans un dialogue entre les traditions latines et nordiques avec, en pivot, la cogestion allemande. Il faut absolument intégrer dans cette analyse, une vision du syndicalisme Est-européen qui est confronté à des réalités très diverses, une logique du moins-disant social, des régimes illibéraux, eurosceptiques, qui questionnent aujourd'hui les droits syndicaux fondamentaux. Ainsi, l'actualité illustre à quel point nos camarades slovènes n'ont pas la même relation à leurs gouvernants qu'en Europe de l'Ouest. Les traditions de reconnaissance du syndicalisme et les pratiques sont très différentes. Je crois qu'il faut être attentif et vigilant à défendre ce syndicalisme-là ; c'est le combat en tout cas que j'essaie de mener, car dans cette diversité, il est prioritaire d'organiser un dialogue de long terme.

C.E. : La France assurera la présidence tournante du Conseil de l'UE au premier semestre 2022, constituant ainsi une occasion de faire avancer les 27 : quels seront ses dossiers prioritaires en matière d'Europe sociale ?

L.B. : L'essentiel est que la PFUE donne aux partenaires sociaux les moyens de s'engager dans cette séquence politique. Il y a énormément de sujets à faire avancer : l'agenda des compétences, la transition numérique, la lutte contre les discriminations, la directive sur un salaire minimum européen, le droit à la formation, le devoir de vigilance... Néanmoins, la PFUE arrive très vite et ne durera pas longtemps. Nous

plaidons d'abord pour qu'il y ait une initiative sur le dialogue social et que la préparation de la PFUE permette de réunir autour de la table les grandes confédérations syndicales présidées par des Français : SME United, BusinessEurope, SGI Europe, la CES. Je rêve en ce sens, d'une période comme les entretiens de Val Duchesse (*menés par Jacques Delors en 1985 - ndlr*). La PFUE pourrait porter une telle initiative à la fin de cette année ou en janvier 2022. Mais tout ne repose pas sur le gouvernement, il faut aussi que les interlocuteurs jouent le jeu pour avoir à nouveau une Europe du dialogue social. En tout état de cause, il est important que la PFUE ne soit pas la présidence du gouvernement français mais la présidence de la France, qui inclut tous les acteurs de la société civile, les syndicats, les pouvoirs locaux, les associations... C'est une condition du succès de cette présidence, et plus largement de l'ensemble des initiatives européennes, notamment la Conférence sur l'avenir de l'Europe.

C.E. : L'UE s'est engagée dans un plan de relance historique, comment voyez-vous le rôle des syndicats, et plus largement des corps intermédiaires dans sa mise en œuvre et son suivi ?

L.B. : Il y a quatre écoles sur ce sujet. Dans les pays nordiques, les partenaires sociaux font partie du système institutionnel dans un dialogue permanent avec le gouvernement, ce qui assure leur position d'acteur de la relance, tout en posant d'autres difficultés, notamment concernant leur capacité à formuler des critiques sur leurs classes politiques nationales.

Le modèle allemand est, lui, marqué par la culture de la codécision, qui place le mouvement syndical au cœur du suivi de la relance. Ce modèle, dont nous faisons la promotion, pose également d'autres problèmes car là où la codécision ne s'applique pas, les salariés souffrent d'une sous-représentation qui peut conduire à une paupérisation d'une partie de la force de travail. C'est ce qui explique en partie l'introduction récente d'un salaire minimum en Allemagne. Pour les modèles français, espagnols ou italiens, nous sommes déjà plus marginalisés par rapport à la prise de décision concernant la relance. Enfin, il reste un désert sur le dialogue social pour d'autres pays, notamment en Europe de l'Est, avec des systèmes différents les uns des autres et une relation inexistante avec le patronat. ►

► Toutefois, au niveau communautaire, Ursula von der Leyen n'a de cesse de porter la confrontation des idées et le dialogue avec les partenaires sociaux dans son processus décisionnel. La PFUE a un rôle à jouer pour imprimer cette démarche dans le temps long, à la fois sur le discours et la méthode. Ces avancées pourront être reprises par les présidences suivantes, je pense notamment aux Espagnols au deuxième semestre 2023, ou aux Belges, au premier semestre 2024. Sur le long terme, l'enjeu de réguler l'économie pour rendre le capitalisme plus responsable en l'inscrivant dans la transition environnementale doit être au cœur du mouvement syndical européen.

C.E. : Vous avez évoqué les enjeux liés à la transition environnementale, comment voyez-vous à la fois ses implications en matière d'emploi, mais aussi d'autonomie stratégique ?

L.B. : L'Europe doit saisir l'opportunité de la relance pour mettre fin à une forme de naïveté sur le plan international. La première étape est d'imposer des règles contraignantes en interne, de créer du commun au niveau européen en dépassant les avantages concurrentiels des États membres. En contrepartie, il nous faut plus de souveraineté dans nos interactions avec nos partenaires internationaux, en mettant en place des mécanismes de protection à armes égales avec la Chine ou les États-Unis. C'est pourquoi il est majeur de faire atterrir le Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF). Plus largement, nous ne pouvons tolérer d'être alimentés de produits qui ne respectent pas nos valeurs fondamentales et nos standards environnementaux et sociaux. L'Europe se développera sur un aspect qualitatif en ayant des idées, en étant novatrice, en proposant un modèle de mondialisation, inscrite dans une vision de la transition environnementale et de son modèle social.

Par ailleurs, cette vision des valeurs est une condition de la compétitivité européenne sur le plan économique. C'est parce que nous mènerons une transition écologique que nous pourrions créer de l'emploi. Cela nécessite une réforme de nos règles pour permettre à nos entreprises de rivaliser avec la concurrence de pays tiers, y compris en autorisant une forme de concentration dans certains secteurs d'activité. Enfin, il reste un travail à réaliser dans l'opinion publique : y compris dans les États pro-européens, il faut que les gouvernements

fassent la promotion d'une Europe qui agit, qui progresse. La logique pendant des années était que l'Europe freinait, empêchait, libéralisait. Il faut maintenant que les gouvernements montrent que l'Europe avance.

C.E. : Pour rentrer plus en détail dans le thème de la transition juste qui nous anime au sein de Confrontations Europe, n'y a-t-il pas des fléchages à envisager entre MACF et financement de la précarité énergétique ? Une partie des recettes de ce dispositif pourrait aller dans un fonds destiné à la lutte contre la précarité énergétique par exemple.

L.B. : Le premier confinement a parfaitement illustré l'ampleur du sujet de la précarité énergétique. Avec des familles entières recluses chez elles, nous avons compris que l'électricité est un bien essentiel pour apprendre, échanger, s'informer.

Plus globalement, les gilets jaunes l'ont rappelé, on peut avoir une bonne idée de taxe carbone, mais elle ne verra pas le jour si une partie de ses bénéfices n'est pas consacrée à compenser les dégâts sociaux de la transition environnementale. Il y a en fait trois points de vulnérabilité sociale dans la transition environnementale : la question énergétique, la mobilité et l'alimentation. Sur ces trois enjeux-là, il faut que le MACF serve à réduire la précarité. La réduction de la pauvreté que s'est fixée l'UE au Sommet de Porto n'est pas anodine en ce sens, car le premier risque politique qui pèse sur l'UE, c'est la paupérisation de ses citoyens.

C'est pourquoi il faut également veiller à ce que les politiques publiques mises en œuvre au niveau européen s'appliquent à hauteur de femmes et d'hommes. C'est le combat que nous menons à la CES. Toute politique, aussi pertinente soit-elle, si elle n'est pas visible à hauteur de femmes et d'hommes, n'a pas d'impact. Il faut expliquer le sens de chaque mesure et les réalisations qu'elle entraîne. Il s'agit finalement d'incarner l'UE dans des politiques publiques concrètes. Qui sait, par exemple, que la garantie jeune qui va bientôt être mise en œuvre au niveau français est une initiative européenne ? Un dispositif qui améliore les conditions de vie de notre jeunesse, qui permet un accompagnement vers la formation et l'emploi. On tue l'Europe à nier ces succès-là ! ■



LE RÔLE DES PARTENAIRES SOCIAUX COMME ACTEURS DE LA RELANCE DE L'ÉCONOMIE EUROPÉENNE

Par Pierre Gattaz,
Président de BusinessEurope

UN DIALOGUE SOCIAL EFFICACE POUR LA PROSPÉRITÉ DES ENTREPRISES ET DE NOTRE SOCIÉTÉ

L'Europe est l'un des meilleurs endroits au monde pour vivre, travailler et faire des affaires. Cela n'est pas arrivé par hasard. L'UE a un excellent bilan social et l'intégration européenne a joué un rôle déterminant pour faire du mode de vie européen ce qu'il est aujourd'hui.

Dans notre économie sociale de marché européenne, nous devons veiller à ce que les défis économiques et sociaux soient abordés de manière cohérente.

Les entreprises sont les principales créatrices de croissance et d'emplois. Elles contribuent aux solutions qui nous permettront de répondre aux défis sociétaux et environnementaux, améliorant ainsi les conditions de vie et de travail. Elles négocient directement avec les syndicats ou mandatent les organisations patronales pour le faire. Elles ont un rôle central à jouer pour façonner l'avenir de l'Europe.

Face à la crise de la Covid, le bon fonctionnement du dialogue social, à tous les niveaux appropriés, s'est avéré être une force pour l'Europe. Notre culture de dialogue social nous a permis de trouver des solutions rapides et adaptées pour maintenir autant que possible

l'activité économique, tout en aidant les entreprises et les salariés à survivre à la réduction d'activité engendrée par la crise.

LE PLAN DE RELANCE EUROPÉEN: UN LEVIER POUR LA PRODUCTIVITÉ, LA CROISSANCE ET LA COMPÉTITIVITÉ

Les mesures d'urgence mises en place l'année dernière pour répondre à la crise ont permis d'en atténuer les effets sociaux sur l'emploi. Mais aujourd'hui, nous sommes entrés dans une nouvelle phase. Désormais, l'accent doit être mis sur la reprise en faisant bon usage des ressources extraordinaires qui ont été réunies dans le cadre des plans de relance européens et nationaux.

Afin de réussir, nous devons accélérer la transformation de nos économies. Selon BusinessEurope, cela signifie que les fonds européens doivent être utilisés pour stimuler la productivité, la croissance et la compétitivité. Le soutien financier européen doit être accompagné de réformes structurelles capables de générer de la croissance et de soutenir l'emploi, longtemps après que les fonds ont été dépensés.



RESPECTER LES COMPÉTENCES NATIONALES ET L'AUTONOMIE DES PARTENAIRES SOCIAUX

En tant que partenaire social engagé, BusinessEurope estime que le dialogue social européen a un rôle important à jouer pour contribuer à l'élaboration des politiques de l'UE en matière sociale et rendre les marchés du travail plus efficaces en les adaptant aux nouvelles réalités économiques et sociales.

Le 7 mai dernier, les trois institutions européennes – Commission, Conseil, Parlement – et les partenaires sociaux européens ont signé l'engagement social de Porto. Nous devons maintenant entrer dans la mise en œuvre concrète de cet agenda.

Il y a actuellement des tentatives regrettables d'accroître les compétences de l'UE en matière de politique sociale en essayant de contourner les compétences nationales garanties par le Traité. Les projets de directive sur les salaires minimums et sur la transparence des rémunérations sont des exemples récents d'interventionnisme au détriment des compétences des États membres et des partenaires sociaux. L'introduction de ces nouvelles directives affaiblirait les entreprises dont la force est l'épine dorsale d'une Europe sociale.

C'est pourquoi, en amont du Sommet social de Porto, un groupe de onze États membres ont rappelé l'importance de respecter les compétences nationales lors du développement de la dimension sociale de l'Europe. BusinessEurope ajoute à cela qu'il est tout aussi important de respecter le rôle des partenaires sociaux, qui, dans les pays les plus performants de l'Europe, jouent un rôle de premier plan pour assurer un bon fonctionnement des marchés du travail.

DES POLITIQUES ORIENTÉES VERS LA CRÉATION D'EMPLOIS ET L'EMPLOYABILITÉ

L'un des enjeux principaux pour les marchés du travail et les systèmes sociaux nationaux est de faire face au vieillissement de nos populations. 22 millions de personnes vont parvenir à la retraite d'ici 20 ans. Il s'agit d'un enjeu consi-

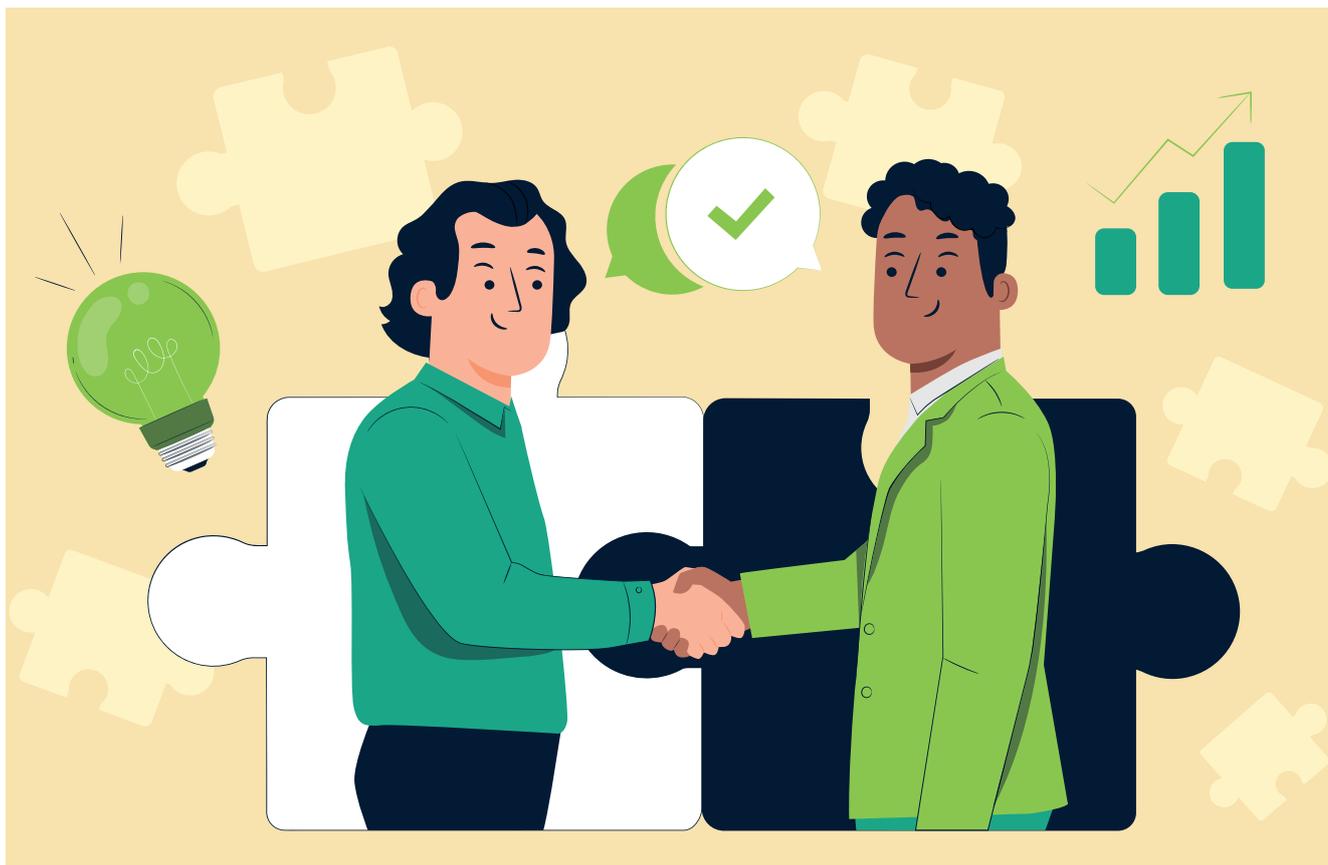
dérable. L'augmentation de la participation au marché du travail est cruciale pour assurer le maintien des systèmes de protection sociale dans nos sociétés marquées par une augmentation de la dépendance.

À court terme, pour parvenir à une reprise rapide de l'emploi, la principale priorité est d'encourager les employeurs à créer des emplois. La charge fiscale sur le travail doit rester à un niveau raisonnable et être réduite si nécessaire. Par ailleurs, pour créer des emplois dans le cadre d'une reprise post-pandémie encore fragile, les employeurs doivent être encouragés à recruter par l'introduction d'incitations à l'embauche bien conçues. Pour les entrepreneurs, générer de l'emploi est une source de fierté et un signe de confiance. Cette confiance doit être nourrie par la reconnaissance de la contribution positive de l'entreprise à la société.

Parallèlement, les politiques européennes et nationales doivent encourager l'employabilité et l'adaptabilité des demandeurs d'emploi et des travailleurs. Pour réduire le nombre élevé de personnes inactives, il faut leur apporter un soutien adapté pour les aider à se rapprocher du marché du travail, développer leurs compétences et les encourager à reprendre une activité professionnelle. Des incitations financières à l'emploi, en synergie avec des politiques d'activation plus efficaces, sont des mesures clés pour favoriser une plus grande participation sur le marché de l'emploi.

Un autre chantier de réforme structurelle est d'assurer une meilleure adéquation entre les emplois offerts et les compétences disponibles dans tous les secteurs de l'économie. L'enjeu principal dans le domaine de la formation est de moderniser les systèmes d'éducation et de formation nationaux pour qu'ils répondent mieux aux besoins liés aux emplois nouveaux, et à l'évolution des métiers dans le cadre des transitions numérique et écologique. Il s'agit d'améliorer l'offre de formation au vu de l'évolution des besoins des marchés du travail.

Enfin, la sortie de crise est également le bon moment pour que les partenaires sociaux européens se saisissent de la question du télétravail. Le retour progressif à des pratiques de télétravail volontaires, avec l'accord de l'employeur et du travailleur concerné, fait partie des enjeux du marché du travail post-Covid. Il revient aux partenaires sociaux européens d'aborder ce sujet sur base de leur accord sur le télétravail conclu en 2002.



DES LIEUX DE CONCERTATION ADAPTÉS POUR RÉPONDRE AUX DÉFIS EN MATIÈRE D'EMPLOI ET DE PROTECTION SOCIALE

L'Union n'a pas vocation à résoudre toutes les questions qui se posent sur les marchés du travail européens. Le rôle principal de l'Union européenne est de fournir des informations, des incitations et un soutien aux États membres et aux partenaires sociaux pour leur permettre de concevoir des réponses adaptées aux défis auxquels ils sont confrontés.

C'est pourquoi nous avons proposé la création au niveau européen de deux nouveaux comités consultatifs : l'un sur l'emploi et l'autre sur la protection sociale. La coopération quadripartite entre la Commission, les États membres, les employeurs et les salariés est la bonne approche pour faciliter la modernisation des politiques de l'emploi et de protection sociale tout en respectant les compétences nationales et l'autonomie des partenaires sociaux.

Il n'existe à ce jour pas de forum quadripartite permanent dans les domaines de l'emploi et la protection sociale permettant aux États membres et aux partenaires sociaux de débattre en amont des initiatives de la Commission européenne pour assurer leur

pertinence. La sortie de la crise de la Covid n'a fait que renforcer la nécessité d'aborder ces sujets dans un espace de concertation régulière, adapté aux défis majeurs que nous rencontrons. La création de ces deux nouveaux comités consultatifs vise à améliorer la coordination des politiques nationales de l'emploi et de protection sociale dans le cadre du semestre européen ainsi que la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux. ■

“LES POLITIQUES EUROPÉENNES ET NATIONALES DOIVENT ENCOURAGER L'EMPLOYABILITÉ ET L'ADAPTABILITÉ DES DEMANDEURS D'EMPLOI ET DES TRAVAILLEURS.”

CONSTRUCTION D'UNE EUROPE SOCIALE : PRIORITÉ DES DÉCIDEURS EUROPÉENS



Par Pierre Moscovici,
premier Président de la Cour des comptes

Alors que nous traversons encore une crise sanitaire sans précédent, la construction de l'Europe sociale doit être la priorité des décideurs européens.

Les chiffres sont clairs : sur l'année 2020, l'économie française a enregistré une très forte récession, avec une chute totale du PIB s'établissant à 8,3 % par rapport à 2019. Nous n'avons jamais perdu autant depuis deux siècles, en dehors des périodes de guerre. En 2019, l'économie française a produit 2 323 milliards d'euros de richesses. En 2020, ce chiffre a diminué de 193 milliards d'euros, engendrant une hausse du chômage de 7,5 %. La crise actuelle est bien plus forte et bien plus soudaine que celles de 1929 et de 2008 : en comparaison, le PIB français avait diminué de 2,8 % en 2009, après la crise financière de 2008. Et si on fait l'effort de remonter plus loin dans l'histoire, le PIB français avait bien connu une baisse de 15 % lors de la Grande Dépression mais sur trois années, entre 1929 et 1932.

Certes, l'économie européenne et française est résiliente et la reprise sera forte en 2021. Il demeure que les conséquences humaines et sociales de la crise liée à la Covid-19 sont dramatiques, et peut-être encore sous-estimées. Une étude du Centre régional d'information des Nations Unies à Bruxelles révèle que les taux de pauvreté se sont envolés pendant la crise, passant à 16,8 % aux Pays-Bas, à 20 % au Royaume-Uni, à 26,6 % en Italie, et à près de 33 % en Grèce. En parallèle, plus de 15 millions de citoyens européens seraient au chômage. Bien que les taux de chômage soient très différents selon les pays, la moyenne européenne se situe à 7,3 %, avec des taux de chômage atteignant 15,3 % en Espagne et 15,8 % en Grèce. Aucun des pays de l'Union européenne n'est désormais à l'abri de voir apparaître dans sa population des situations de privation alimentaire, matérielle et sociale alarmantes. Enfin, les inégalités de toute sorte ont fortement crû.

L'Europe doit s'emparer urgemment de cette problématique, et faire de la solidarité le maître mot des politiques publiques.

D'aucuns diront que ce n'est pas le rôle d'une Union créée de prime abord pour assurer la pax romana européenne. Les pères fondateurs estimaient que le progrès social serait la résultante du progrès économique permis par la mise en place du marché commun. En réalité, l'Europe sociale s'est construite dès la fin des Trente Glorieuses, dans le contexte de chômage de masse et d'inflation galopante. L'Acte unique européen, la Charte sociale, le traité de Maastricht et son protocole annexé sur la politique sociale, le traité d'Amsterdam et la stratégie de Lisbonne sont autant de jalons qui ponctuent l'émergence, lente mais indéniable, du modèle social européen.

Ce modèle social européen n'est aujourd'hui pas un mythe. Il s'incarne très concrètement dans des domaines qui impactent la vie quotidienne des Européens, et en particulier la libre circulation des travailleurs, le droit du travail et la lutte contre les discriminations. Suite au sommet de Göteborg en 2017, l'Union européenne s'est également dotée d'un socle européen des droits sociaux, qui s'est concrétisé lors du sommet social européen de Porto en mai 2021 avec des objectifs définis en matière de taux d'emploi pour les jeunes, de formation et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

Le chemin est pourtant encore long. Il convient dorénavant de transformer ces principes en actions concrètes en se rapportant au précepte d'Isocrate à Démonicos : « *Réfléchis avec lenteur, mais exécute rapidement tes décisions* ».

En matière d'emploi, l'Union européenne doit maintenant faire avancer le projet de salaire minimum européen qui produirait de fortes externalités positives sur les tissus sociaux, de l'augmentation de l'espérance de vie à la baisse des violences conjugales, en passant par l'amélioration des indicateurs de santé publique. La création de l'autorité européenne du travail en 2019 et la proposition d'un cadre de référence pour les salaires minimums en octobre 2020 montrent la voie vers des mesures concrètes en la matière. Les initiatives inter-États membres doivent être encouragées, à l'instar du contrôle conjoint de la Belgique, de la Lituanie et du Portugal sur le travail non déclaré des entreprises de construction.

S'agissant de la lutte contre la pauvreté, l'Union européenne gagnerait à étudier l'instauration d'un revenu universel d'activité. La Cour des comptes évoque cette mesure dans son rapport rendu au Président de la République sur la stratégie des finances publiques pour la

sortie de crise. Évidemment, elle doit être accompagnée d'une politique budgétaire ambitieuse, soumise à la refonte du mécanisme européen du Pacte de stabilité et de croissance. La simplification et la flexibilisation de ce dernier permettront aux États membres de mener des politiques sociales qui répondent aux besoins réels des citoyens, notamment en temps de crise.

Enfin, l'Europe sociale ne sera pleinement accomplie que dès lors qu'elle intégrera **l'Europe de la santé** en son sein. La qualité de vie et des soins au sein de l'Union est un atout considérable que nous devons à tout prix préserver. Des mesures importantes pourraient être décidées en tirant des leçons de notre réponse collective à la crise du Covid-19, telles que la création d'une Agence européenne de recherche et de développement en matière de biomédecine et le renforcement des pouvoirs de l'Agence européenne du médicament. Cela constituerait un pas symbolique de plus sur le chemin de l'intégration européenne face à la crise.

S'il ne représente pas nécessairement le « moment Hamiltonien de l'Union européenne », c'est-à-dire un moment fondateur d'une véritable fédération, comme ce fut le cas pour les États-Unis à la fin du XVIII^e siècle, le plan de relance Next Generation EU de 750 milliards d'euros incarne l'affirmation du principe de solidarité et la conscience d'appartenir à une communauté et de façonner un destin commun. Il peut constituer un vecteur privilégié sur lequel construire les nouvelles briques de l'Europe sociale.

Je conclurai par cette phrase de Jack London : « *Il n'est rien qu'on ne résolve. Tout est dans le mouvement. Ce qui ne bouge pas meurt, et nous ne sommes pas morts* ». Jack London n'a jamais connu l'Union européenne, d'autant qu'il était américain, mais il aurait fort bien décrit son fonctionnement, tout comme Galilée qui, parlant de la terre face à l'inquisition, répondit : « *Et pourtant, elle tourne* ». En 70 ans, nous sommes passés d'une Europe guerrière à une Europe pacifique et solidaire, et ce par le biais de structures évolutives. Le propre même de la construction européenne est de se réaliser par étapes, qui sont scellées les unes après les autres dans des traités, de se relever de ses crises, parfois blessée mais *in fine* toujours plus forte : c'est une aventure moins sauvage que celle de Jack London, mais tout aussi trépidante. Elle mérite de se poursuivre et de s'enrichir encore au travers du projet d'Europe sociale. Et pour cela, face au nationalisme qui monte, elle a besoin du soutien de militants, d'activistes, de refondateurs, bref d'Européens convaincus. ■

« NOUS DEVONS RÉENCHANTER LE RÊVE EUROPÉEN »

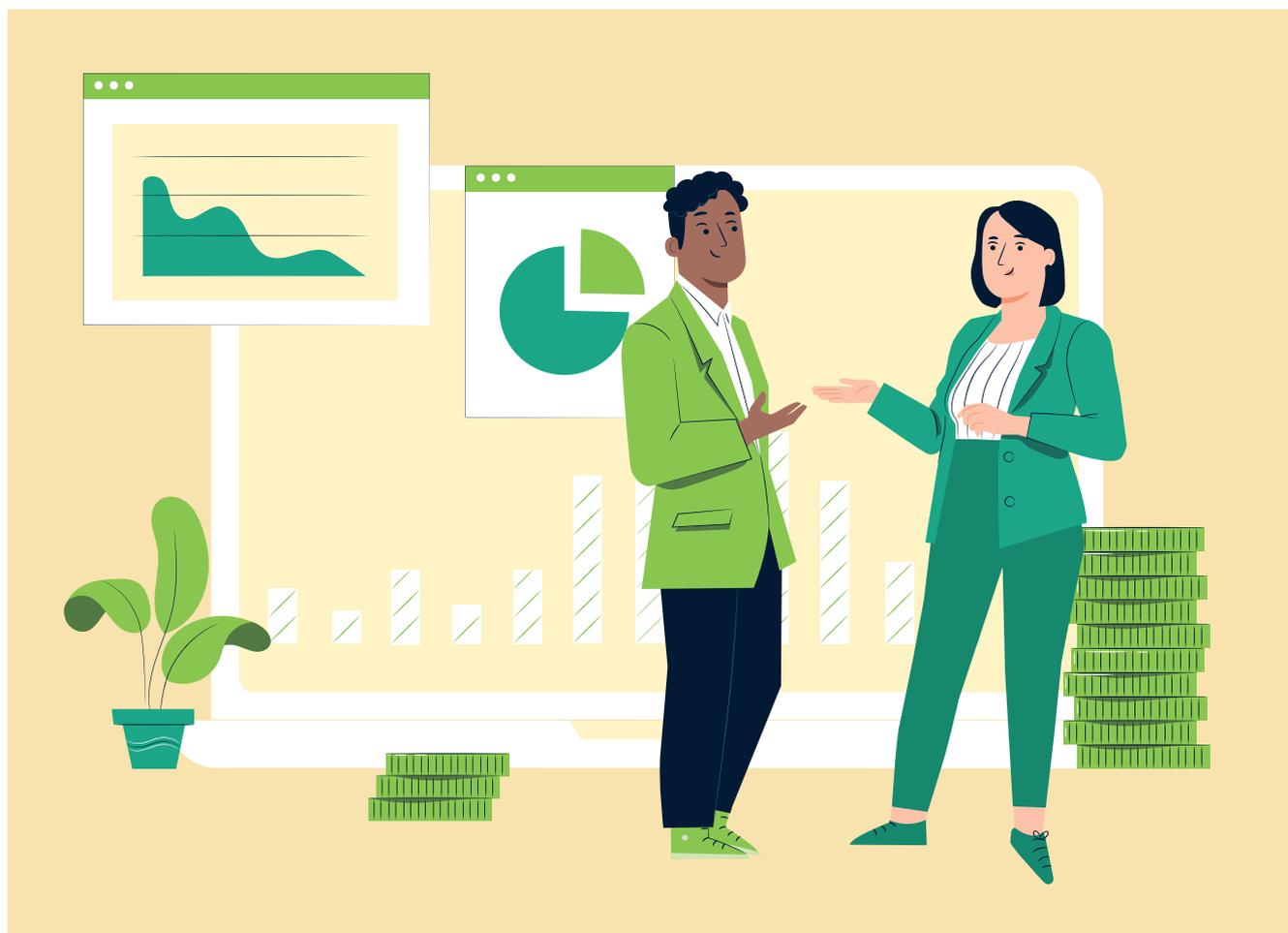
Entretien avec Jean Lemierre, Président de BNP-Paribas réalisé par Michel Derdevet et Édouard-François de Lencquesaing.



Dans un entretien accordé en juillet dernier à Confrontations Europe, Jean Lemierre nous livre son regard sur la place du secteur financier dans la relance de l'économie européenne ainsi que sur la réalisation de deux enjeux fondamentaux pour la construction européenne dans le contexte post-Covid : l'affirmation de la souveraineté de l'UE et la transition environnementale.

Confrontations Europe : Quel regard portez-vous sur la réaction européenne à la crise que nous vivons depuis un an et demi, ainsi que sur la politique de relance mise en œuvre par les Vingt-Sept ?

Jean Lemierre : La pandémie et le succès de la réaction européenne à l'urgence dans laquelle elle nous a plongé nous a permis de dépasser une vision parfois injuste de l'Europe, qui pouvait prévaloir jusqu'ici. La manière de parler d'Europe aujourd'hui est assez simple, il faut articuler ce qui inspire la société et ce qui la fait évoluer. Ce qui l'inspire, c'est la réconciliation et les orientations politiques fondamentales comme le renforcement de la souveraineté de l'UE et la transition environnementale. Ce qui la fait évoluer, c'est le marché unique, l'instrument qui a conduit à toutes les grandes réalisations européennes : l'Euro, l'espace Schengen, Erasmus... Mais aussi à ce que nous avons connu ces derniers mois : la mise en œuvre du plan de relance, la stratégie vaccinale européenne ou encore la réaction exceptionnelle de la Banque centrale européenne (BCE),



“CETTE CRISE
NOUS A MONTRÉ
QU’UNE
ÉCONOMIE
NE POUVAIT PLUS
FONCTIONNER
SANS UNE BONNE
PRISE
EN COMPTE
DE LA DIMENSION
SOCIALE.”

dès le mois de mars 2020. C’est dans l’articulation entre le projet et les instruments de sa mise en œuvre que nous pourrons réenchanter l’Europe.

Par ailleurs, ce marché unique est également la condition de notre développement face aux défis futurs, notamment dans le cadre de la concurrence économique avec la Chine et les Etats-Unis. Cette crise nous a montré qu’une économie ne pouvait plus fonctionner sans une bonne prise en compte de la dimension sociale. Joe Biden est d’ailleurs en train d’introduire aux Etats-Unis certains éléments de la social-démocratie. Les plans de relance et d’investissement qu’il a fait voter au Congrès marquent ainsi la fin de l’ère Reagan. Le modèle européen est déjà articulé autour de cette dimension sociale que nous avons appelée l’Etat-providence. En ce sens, nous ne faisons pas face aux mêmes défis que nos partenaires américains. De notre côté de l’Atlantique, la priorité doit être le développement et le soutien à la recherche dans tous les domaines, l’éducation, le numérique, la santé, la transition énergétique... ►

► **CE:** Depuis 2010 l'excès d'épargne de l'Allemagne (avec un excédent extérieur autour de 8 % du PIB) et des Pays-Bas (avec un excédent extérieur supérieur à 10 % du PIB) est prêté au monde hors zone euro, en particulier aux États-Unis: en conséquence, l'Europe est devenue la plus grande acheteuse de dettes du Trésor américain alors que le taux d'investissement de l'Europe a baissé de 4 points de PIB depuis la crise des «subprimes». Dans ce contexte, Confrontations Europe souhaite concentrer ses travaux dans ce domaine à l'achèvement d'une Union des marchés de capitaux (UMC). Quelle est selon vous la forme qu'une telle Union devrait prendre ?

J.L.: D'abord, l'Europe a fait un choix après la crise de 2008. Le choix raisonnable de solidifier notre système bancaire à travers deux mesures: détacher la supervision bancaire de l'échelon national pour la placer au niveau de la direction de la zone euro et augmenter significativement ses exigences prudentielles. C'est d'ailleurs ce que les États-Unis ont fait à la fin des années 1950 et au début des années 1960. Mais ceux-ci ont inclus un troisième élément: la capacité à mobiliser l'épargne non bancaire dans le financement des activités économiques. En Europe, le projet d'Union des marchés de capitaux (UMC) a bien le même objectif mais il reste entièrement à réaliser. Il est d'autant plus important que les besoins en capitaux pour financer les transitions environnementales et numériques sont considérables, et s'inscrivent dans un calendrier court (2030, 2050). Nous devons achever de construire un modèle comparable en Europe, sans nécessairement aller aussi loin que les États-Unis.

Nous disposons toutefois d'atouts importants face à ces défis: une monnaie unique crédible sur le plan international et une épargne abondante. Il convient maintenant de développer deux sujets afin de mobiliser au mieux cette épargne qui est au cœur de notre stratégie: d'abord, faire en sorte de maintenir un faible niveau de risque pour les épargnants tout en permettant le développement d'une «equity» européenne performante, à même de financer les entreprises innovantes. Ensuite, offrir une classe d'actifs à cette épargne sous la forme de produits titrisés. La titrisation souffre d'un stig-

mate nord-américain depuis 2008 mais nous savons en Europe, élaborer des produits titrisés sûrs sous la surveillance de la banque centrale.

De plus, la titrisation est une contrepartie essentielle à l'augmentation des exigences en capital des banques, en ce qu'elle constitue un outil permettant de gérer plus efficacement ce capital et de rebondir lorsque les bilans des banques subissent un effet récessif en cas de crise. C'est notamment ce qui caractérise le modèle américain. La titrisation est la première pièce d'un marché de capitaux en Europe, permettant de mobiliser l'épargne collective et de l'investir dans de l'emploi productif, en lien avec nos objectifs de lutte contre le changement climatique. Elle constitue également une évolution du métier de banquier, de prêteur à structureur de produits financiers, rendu nécessaire par le volume des investissements requis pour verdir nos économies.

CE: Cette construction d'un marché de capitaux profonds et liquides au niveau européen peut-elle constituer un levier de compétitivité des banques européennes face aux concurrences internationales, notamment anglo-saxonnes ?

J.L.: Les banques américaines disposent de ces atouts depuis des décennies, et elles bénéficient du plus grand gisement d'épargne au monde. Il est essentiel que nous conservions au sein du marché unique, des acteurs financiers capables de soutenir le développement de notre économie, ainsi que les transitions environnementales et numériques. Pour cela, il faut que la réglementation bancaire de l'UE reste compatible avec les principes de «fair competition». En conséquence, il faut avancer au même rythme, sur le même calendrier que nos concurrents américains, notamment sur le sujet du FRTB¹, ce qui constitue un élément fondamental de souveraineté. La réponse plus générale à ce débat réside dans l'articulation entre les bilans bancaires et l'épargne collective, qui sera le vecteur de la construction d'une puissance financière européenne, sur le modèle américain. C'est pourquoi je plaide pour un mouvement en faveur de la titrisation parallèlement à l'augmentation des exigences prudentielles consécutives à Bâle III et à sa finalisation à venir.

“La PRÉSIDENTIE FRANÇAISE DE L’UE Va AVOIR DEUX TRÈS GRANDS DOSSIERS SUR LA TABLE : CELUI DE LA SOUVERAINETÉ EUROPÉENNE ET LE FINANCEMENT DE LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE. CE SONT LES DEUX GRANDES IMPULSIONS POLITIQUES NÉCESSAIRES POUR RENTRER DANS LA SÉQUENCE D’APRÈS CRISE.”

CE: La Présidence française du Conseil de l’UE (PFUE) débutera le 1^{er} janvier prochain, constituant une occasion pour le gouvernement français de faire avancer son agenda dans un certain nombre de domaines. Quelles priorités envisagez-vous dans ce contexte, pour faire de cette séquence courte de la PFUE, une impulsion européenne pour les années à venir ?

J.L.: La Présidence française de l’UE va avoir deux très grands dossiers sur la table : celui de la souveraineté européenne et le financement de la transition environnementale. Ce sont les deux grandes impulsions politiques nécessaires pour rentrer dans la séquence d’après crise. La finance n’intervient que comme un moyen pour soutenir ces deux moteurs. Nous ne ferons pas rêver les citoyens avec une Europe des marchés ou une Europe de la titrisation. Il faut clarifier la finalité des financements qui vont renforcer la souveraineté de l’Europe et assurer la transition environnementale : infrastructures publiques, nouvelles technologies, activités innovantes dans le domaine des transitions environnementales et numériques...

Concernant la souveraineté européenne, il faut être vigilant à ne pas faire basculer le concept dans un plaidoyer pour une forme de protectionnisme européen. La souveraineté de l’UE ne peut constituer une inspiration que si elle est ouverte, tout en formant un socle pour penser nos relations avec la Chine et le monde anglo-saxon, en s’appuyant sur un marché unique efficace dans ce contexte de concurrence.

Pour la transition environnementale, elle est au fondement d’un consensus politique entre les européens, notamment de la jeunesse européenne. Le secteur financier est un acteur clef de cette transition en aidant le développement d’activités de plus en plus vertes. Pour cela, il est impératif de nous assurer les moyens de comparer au mieux les données, et d’éviter de favoriser une image statique de la transition environnementale. Voilà pourquoi je crois que nous avons notre rôle à jouer dans le réenchantement de l’Europe, en articulant un projet européen et ses manifestations concrètes. ■

⁽¹⁾ La Fundamental Review of the Trading Book (FRTB) est un projet de réforme du Comité de Bâle visant à revoir les méthodes utilisées par les banques pour l’évaluation de leurs risques de marché, ainsi que les exigences en fonds propres qui leurs sont imposées.



Par Gabriele Bischoff,
Députée européenne,
S&D, Allemagne,
membre de la
Commission de
l'emploi et des
affaires sociales

VERS UNE UNION EUROPÉENNE RÉSILIENTE : LE RENFORCEMENT DE LA DÉMOCRATIE SOCIALE EST UN ATOUT ET NON UNE ENTRAVE

Depuis le traité de Rome, l'intégration européenne repose essentiellement sur l'intégration économique des États membres. Les plus grandes avancées dans la politique d'intégration ont notamment été provoquées par la création du Marché unique européen et l'établissement de l'Union économique et monétaire par le traité de Maastricht. La dimension sociale, toutefois, est toujours restée à l'arrière-plan. Heureusement, le vent est en train de tourner. Ces dernières années, les appels des citoyens en faveur d'une Europe plus forte et plus sociale se sont intensifiés. La dernière enquête Eurobaromètre le prouve : l'Europe sociale est une priorité absolue pour la grande majorité des citoyens européens.

En réalité, la Commission actuelle est l'une des plus progressistes depuis la Commission Delors et son engagement en faveur d'une Europe sociale trouve un écho auprès de nombreux citoyens. Plusieurs projets phares ont déjà été lancés, comme le cadre pour des salaires minimaux adéquats dans l'Union européenne. Par ailleurs, après plus de quatre ans, la Commission a enfin présenté son plan d'action pour la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux, dont les objectifs en matière d'emploi et de réduction de la pauvreté ont été validés par les institutions européennes, les partenaires sociaux, la société civile et les États membres lors du Sommet social de Porto.

L'Union européenne s'est fixée pour objectif de favoriser une économie numérique plus durable. Elle a adopté des lignes directrices stratégiques en ce sens, telles que le Pacte vert pour l'Europe, qui devrait nous permettre d'aborder sereinement les grandes transformations à venir. Nous voulons une transition juste, où personne n'est laissé au bord de la route. L'objectif est clair, mais comment y parvenir ? La pandémie actuelle de coronavirus a révélé deux choses : lorsqu'elle le veut vraiment, l'Union européenne peut très rapidement mettre en place des mesures telles que l'instrument SURE pour le chômage partiel. Ce dispositif a jusqu'à présent permis d'éviter un chômage massif dans de nombreux pays – même si trop de personnes ont tout de même perdu leur emploi. Mais la pandémie a également mis en lumière plusieurs lacunes essentielles : les travailleurs transfrontaliers se sont retrouvés face à des frontières fermées pour lesquelles personne ne s'estimait responsable ; les travailleurs saisonniers engagés pour les récoltes ont travaillé dans nos champs pour un salaire de misère et sans protection sociale, en s'exposant en plus à un risque d'infection ; et de nombreux livreurs et coursiers travaillant pour des plateformes de livraison ont été empêchés de se syndiquer.

Cela fait quelque temps maintenant que la voix des travailleurs dans l'Union européenne est en train de s'éroder. Plusieurs actes législatifs de l'UE concernant les droits de représentation des travailleurs au sein des conseils d'administration ne définissent pas d'exigences minimales. Certaines failles dans le statut de la société européenne (*Societas Europaea* – SE) permettent par inadvertance aux entreprises de contourner les réglementations nationales, notamment en ce qui concerne la représentation des salariés au sein du conseil d'administration. À cela s'ajoute un recul de la couverture des négociations collectives dans de nombreux États membres.

Il est évident qu'aucune des principales mégatendances – décarbonation, mondialisation et numérisation – ne peut prendre forme sans impliquer les travailleurs. Si elle souhaite réellement atteindre ses objectifs, l'Union européenne doit garantir la mise en place d'une économie plus résiliente et plus durable.

Elle peut, ce faisant, s'inspirer des leçons tirées des crises passées. Celles-ci, ainsi que la pandémie actuelle de Covid-19, ont démontré que les entreprises dans lesquelles les salariés sont représentés au sein des conseils de surveillance et des comités d'entreprise survivent bien mieux aux difficultés que celles qui ne font pas participer leurs salariés. Les entreprises dans lesquelles les travailleurs et les employeurs ont travaillé ensemble de manière constructive ont réussi à éviter le pire.

La résilience est un facteur clé lorsqu'il est question de maintenir la prospérité à long terme. Il ne s'agit pas seulement d'utiliser les ressources limitées de manière responsable, mais également de garantir des possibilités d'emploi à long terme, une protection sociale et une participation dans les décisions qui affectent les travailleurs et leur famille. Pour cela, il convient de mettre en place une stratégie européenne cohérente accordant une place centrale à la voix des travailleurs.

Cette dernière est un élément clé du modèle social européen, dont l'héritage commun de dialogue social, de participation des travailleurs, de négociation collective, de représentation des salariés au sein des conseils d'administration et de représentation en matière de santé et de sécurité constitue les fondements d'un avenir diversifié et socialement durable. Ces valeurs fondamentales sont également inscrites dans la charte communautaire des droits sociaux fondamentaux des travailleurs et dans la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.

Il est temps de remplacer les règles disparates par un cadre horizontal européen de façon à pouvoir garantir des normes minimales obligatoires concernant l'information, la consultation et la participation des travailleurs.

Enfin, la démocratie ne s'arrête pas sur le lieu de travail. Les salariés employés dans des entreprises respectueuses de la démocratie sociale ont davantage confiance dans les valeurs démocratiques et sont dès lors plus motivés à s'engager dans des activités politiques. La démocratie au travail est donc intimement liée au débat sur l'avenir de l'Union et le renforcement de la démocratie en Europe. ■

ERASMUS+, NOUVEL ESPACE EUROPÉEN D'APPREN- TISSAGE



Par Jean Arthuis,
Président d'Euro App Mobility

Jean Arthuis, ancien ministre et eurodéputé, est aujourd'hui président d'Euro App Mobility¹, association qu'il a fondée en juin 2020 pour lever les freins à la mobilité européenne des apprentis en Europe. Cette initiative fait suite au projet pilote Euro App' « Long term mobility for apprentices » qu'il avait fait voter lorsqu'il était député européen entre 2016 et 2019. Jean Arthuis et les membres d'Euro App Mobility (réseaux de CFA, entreprises, personnalités politiques et institutions) œuvrent pour la création d'un espace européen de l'apprentissage, comme il existe un espace européen de l'enseignement supérieur, et proclament qu'Erasmus doit mieux toucher les apprentis.

Le programme star de l'Union européenne (UE), Erasmus+ est à la veille de célébrer son trente-cinquième anniversaire. Les crédits qui lui sont affectés pour la période 2021-2027 sont en progression de 80% par rapport au précédent cadre financier pluriannuel. S'il est vrai qu'en France, les cinq millions de bénéficiaires de ce programme sont principalement les étudiants d'universités et les élèves des grandes écoles, il faut rappeler sans cesse qu'Erasmus+ c'est aussi pour les apprentis et les stagiaires de la formation professionnelle. Et désormais, l'inclusion est portée au rang des priorités dans la feuille de route des acteurs de la formation et de la mobilité pour les prochaines années. C'est la volonté proclamée par le Conseil des ministres et le parlement européens. Pour les jeunes, aller à la rencontre d'autres pratiques, d'autres cultures, d'autres langues, c'est sortir de sa zone de confort, devenir plus autonome, comprendre l'ouverture au monde, s'accomplir et s'épanouir. C'est aussi bien sûr accroître ses chances d'accéder à l'emploi, c'est avancer sur le chemin de l'excellence et élargir son horizon professionnel.

“GRÂCE À L’APPRENTISSAGE, TOUT JEUNE, QUEL QUE SOIT SON PARCOURS SCOLAIRE ANTÉRIEUR PARVIENT À RÉVÉLER ET À CULTIVER SON TALENT. CHACUN PORTE EN SOI UN DON ORIGINAL QUE LE CADRE ACADÉMIQUE IGNORE SOUVENT ET CONTRAIRE PARFOIS.”

La concrétisation de cette ambition appelle une mobilisation générale pour abattre les obstacles de tous ordres, juridiques, financiers, académiques, linguistiques, psychologiques qui freinent la mobilité des alternants. L’hyper réglementation met trop souvent en difficulté ceux qu’elle prétend protéger. Il est urgent de déverrouiller le système en faisant justice des dispositions anachroniques. Quelle que soit la formation dispensée, la priorité ne peut être donnée qu’à l’intérêt de l’apprenant. Le système, les procédures, les réglementations, l’administration doivent s’adapter, évoluer, se réformer. Allons de l’avant. Le taux de vaccination permet d’augurer une proche sortie de la pandémie qui affecte la formation et la mobilité des jeunes européens depuis plus d’un an et demi. Au moment où le frein sanitaire se lève, préparons le rebond. Faisons bon usage des instruments que l’Europe met à notre disposition pour aider les jeunes à construire leur destin professionnel.

L’inclusion vise les jeunes qui ont souvent peiné à trouver leur place dans la scolarité académique. C’est en cela que la formation par le métier, au sein de l’entreprise, dans l’accomplissement de gestes intelligents donne confiance et estime de soi. Grâce à l’apprentissage, tout jeune, quel que soit son parcours scolaire antérieur parvient à révéler et à cultiver son talent. Chacun porte en soi un don original que le cadre académique ignore souvent et contrarie parfois. C’est à partir de cette aptitude personnelle que

se construit le parcours de formation qui donne accès au monde du travail et dessine les jalons d’une carrière exaltante. Dans nombre de pays voisins, un apprentissage réussi ouvre les portes de l’enseignement supérieur. La mobilité permet d’aller à la rencontre de pratiques différentes, de s’en inspirer pour d’éventuelles transformations salutaires.

En France, la loi « *Liberté de choisir son avenir professionnel* » a rénové en profondeur la formation en alternance. Le développement de l’apprentissage est désormais facilité par un cadre réglementaire plus simple et flexible, impliquant les entreprises au travers de leurs branches professionnelles. S’inspirant de pratiques éprouvées dans des pays voisins, la Suisse, l’Allemagne, l’Autriche, les Pays-Bas, le Danemark, la Finlande, la réforme était attendue. La dynamique déclenchée est déjà mesurable. Les jeunes sont de plus en plus nombreux à opter pour l’apprentissage (495 000 contrats ►

⁽¹⁾ Euro App Mobility (EAM) a organisé, sous le Haut patronage d’Emmanuel Macron, Président de la République, les États généraux de la mobilité des apprentis, les 16 et 17 septembre à Paris, au CNAM. Cet événement est disponible en replay sur le site : www.euroappmobility.eu

► en 2020, en progression de 64%). Mais la mobilité, pourtant explicitement prévue dans la loi, tarde à s'installer concrètement. Les séjours d'au moins trois mois font figure d'exception. Les statistiques que nous livre l'agence Erasmus+ France relatives à l'année 2018-2019 en portent témoignage. Parmi les 70 000 apprenants (hors collégiens et lycéens) bénéficiaires de bourses Erasmus+, les alternants sont moins de 7 000, dont seulement 841 à partir plus de trois mois, dont les deux tiers relèvent de l'enseignement supérieur.

La stratégie à engager s'appuie sur deux acteurs incontournables : les CFA et les entreprises. L'efficacité de leur engagement dépend de la détermination et de l'accompagnement des pouvoirs publics.

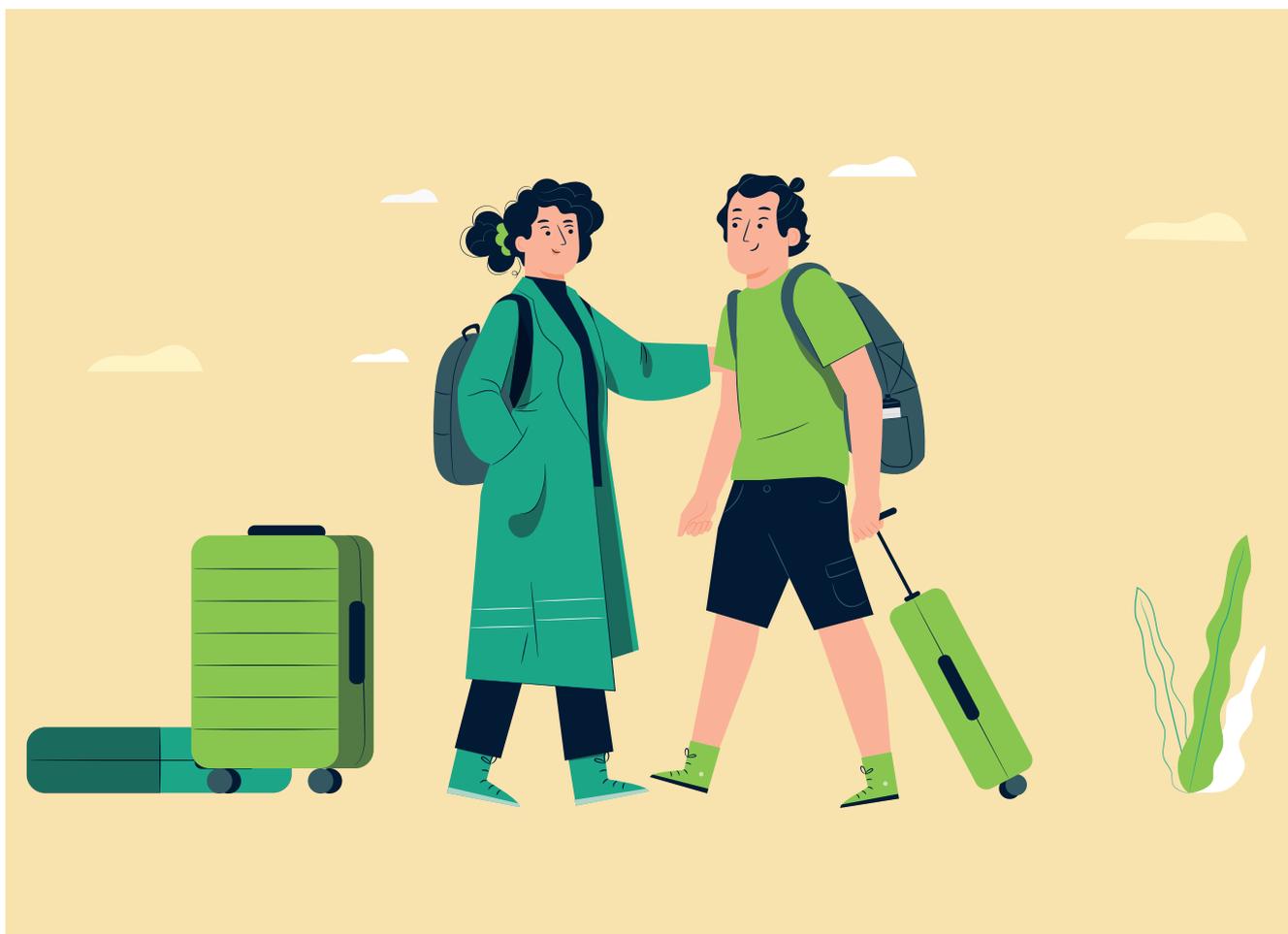
L'ouverture internationale d'un CFA ne s'improvise pas. Elle résulte d'un projet pédagogique porté par l'ensemble des membres de la communauté éducative. La mise en œuvre nécessite la désignation, au sein de l'établissement d'un « référent mobilité ». Il a mission de sensibiliser les jeunes et leurs maîtres d'apprentissage aux bienfaits de la mobilité longue. C'est lui qui prend contact avec des CFA étrangers, en vue de nouer des partenariats susceptibles d'aboutir à des jumelages, définissant par voie de convention les valeurs, objectifs, méthodes et modalités d'évaluation des acquis de la mobilité. Parallèlement à la préparation des départs vers l'étranger, il doit également organiser l'accueil de jeunes venant d'autres pays, notamment leur intégration en entreprise, peut-être à la place de ses propres apprentis partis en mobilité, ainsi que leur hébergement. Le référent mobilité coordonne les enseignements linguistiques, oriente éventuellement vers les prestations digitales.

Collectivement, les entreprises définissent les stratégies et orientent les financements. Par leurs branches, elles gèrent les OPCO (Opérateurs de compétences). Ces organismes sont chargés de financer l'apprentissage, d'aider à construire les certifications professionnelles et d'accompagner les employeurs, notamment les PME, pour définir leurs besoins en formation. C'est dans ce cadre que s'opèrent les arbitrages

en faveur de l'ouverture internationale des CFA. Mais la demande effective provient des employeurs eux-mêmes. Ceux qui entendent orienter leurs apprentis vers la mobilité ont intérêt à désigner, parmi leur personnel, un responsable de la mobilité. Pour être optimale, elle suppose également l'accueil de jeunes venant de l'étranger. Une attention particulière doit être portée aux conditions de leur intégration dans les équipes au travail.

S'agissant des pouvoirs publics, il faut saluer les avancées tendant à la convergence des législations sur le travail et la formation professionnelle. Des progrès sont attendus dans la reconnaissance des acquis de la mobilité. Elle doit devenir systématique. Les incertitudes récurrentes doivent être définitivement levées. À cet égard, le modèle des ECTS (European Credit Transfer System) donne l'exemple de la procédure appropriée. Elle est explicitement suggérée dans la Recommandation du Conseil du 24 novembre 2020 en matière d'enseignement et de formation professionnelle (EFP) en faveur de la compétitivité durable, de l'équité sociale et de la résilience. L'appel à la mobilité serait vain en l'absence de garanties opérationnelles. Il importe en effet que le temps et les contenus de formation suivis en mobilité, sur la base d'une évaluation méthodique, soient pris en compte dans les conditions de délivrance des diplômes. Il s'agit ici d'un point clé.

En synergie avec les services de l'État, les régions et les collectivités territoriales ont un rôle à jouer dans les politiques d'inclusion et de formation professionnelle. Dans leurs actions, elles consacrent des moyens à l'avenir des jeunes. Leur expérience et leur fonction de gestionnaire de fonds européens les placent en première ligne. Le cadre budgétaire de l'UE pour les sept années (1 074 milliards d'euros) comporte deux lignes de crédits ouvertes à la formation professionnelle : le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), doté de plus de 200 milliards, et le Fonds Social Européen (FSE+), 88 milliards. Il appartient aux régions de procéder aux arbitrages et de définir les programmes opérationnels. Bref, les feux sont au vert pour donner un nouvel élan à la formation professionnelle.



Signal encourageant, lors du Sommet de Porto, les 7 et 8 mai derniers, les chefs d'État et de gouvernement ont adopté une résolution prometteuse : « *Nous donnerons la priorité aux mesures destinées à soutenir les jeunes, qui ont été très durement touchés par la crise de la COVID-19, laquelle a profondément perturbé leur participation au marché du travail ainsi que leurs projets d'éducation et de formation. Les jeunes représentent une source indispensable de dynamisme, de talent et de créativité pour l'Europe. Nous devons faire en sorte qu'ils deviennent le vecteur de la relance verte et numérique inclusive afin qu'ils contribuent à édifier l'Europe de demain, notamment en tirant pleinement parti des possibilités qu'offre Erasmus+ pour favoriser la mobilité à travers l'Europe pour tous les étudiants et apprentis.* ».

La France présidera l'Union européenne pendant le premier semestre 2022. J'ai la conviction qu'elle donnera une impulsion décisive à l'avènement d'une Europe des apprentis. ■

**“EN SYNERGIE AVEC
LES SERVICES DE L'ÉTAT,
LES RÉGIONS ET
LES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES ONT
UN RÔLE À JOUER
DANS LES POLITIQUES
D'INCLUSION ET
DE FORMATION
PROFESSIONNELLE.”**

EMPLOI DES JEUNES APRÈS LA CRISE COVID-19 : QUEL RÔLE POUR L'UE ?



Par Laurence Farreng,
Députée européenne, Renew Europe,
France. Membre de la Commission
de la culture et de l'éducation

En mars 2021, selon l'Eurostat, 17,1 % des Européens de moins de 25 ans étaient au chômage, contre 15 % en janvier 2020. Cette proportion, déjà bien trop élevée avant la crise sanitaire, est désormais intolérable. Elle risque de s'envoler encore avec les retombées économiques de la crise sanitaire, alors que nos jeunes diplômés, ceux que l'on nomme déjà la « génération Covid », voient leur insertion sur le marché du travail fortement entravée. Aux conditions d'études dégradées par la pandémie et à une année et demie sacrifiée, s'ajoutent un net recul des embauches et une situation de précarité pour beaucoup de ces jeunes qui ne peuvent pas encore prétendre aux aides réservées aux chômeurs.

Si la politique de l'emploi relève exclusivement de la compétence des États membres, l'Union européenne a un rôle majeur à jouer, au-delà des échanges de bonnes pratiques entre États. Entre aide financière de court terme et réponses de moyen et long terme, les outils et programmes ne manquent pas. Accompagner les jeunes sur le terrain, mais aussi et surtout les préparer aux métiers de demain, du numérique, de l'intelligence artificielle, du développement durable, et dans une approche coordonnée à l'échelle continentale, c'est là que se trouve la véritable plus-value européenne.

DES RÉPONSES FINANCIÈRES FACE À LA CRISE

Dès les premières semaines du confinement, l'Union européenne, par la voix de ses différentes institutions, a fourni des premières réponses à la crise via notamment les initiatives CRII et CRII+. Les jeunes n'ont pas été oubliés, puisque le budget 2020 de l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ) a été abondé de plus de 28 millions d'euros en sus des 118 millions d'euros programmés. J'ai travaillé sur cette proposition, votée par le Parlement européen le 9 juin 2020, en tant que rapporteure pour mon groupe parlementaire. L'IEJ est un programme relativement nouveau de l'Union européenne qui vise à soutenir dans leur recherche d'emploi et de formation les jeunes qui ne travaillent pas et ne suivent ni études, ni formation (les jeunes dits NEET). C'est un soutien direct et ciblé mais qui, à lui seul, ne peut bien évidemment résoudre des situations difficiles.

L'IEJ s'inscrit dans la logique d'intervention du Fonds social européen (désormais FSE+), le programme créé dès 1957 pour soutenir les projets de création d'emploi, formation et reconversion professionnelle partout en Europe.

Une attention particulière est portée à l'employabilité et les formations des jeunes, avec des projets soutenus comme les Écoles de la Seconde Chance ou encore des projets d'accompagnement des jeunes diplômés. La France bénéficiera de 6,7 milliards d'euros de FSE+ sur la période 2021-2027.

Outre ce programme pluriannuel, déjà fléché vers l'insertion et l'emploi, le grand plan de relance européen Next Generation EU, qui finance 40 milliards des 100 milliards d'euros du plan de relance français, devra nécessairement porter une attention particulière à la jeunesse. C'est en tout cas ce que nous avons demandé au Parlement européen, en février, dans une résolution sur la jeunesse en temps de Covid pour laquelle j'étais négociatrice pour mon groupe parlementaire : des mesures budgétaires et monétaires ambitieuses, des dispositifs de renforcement des compétences et de reconversion professionnelle adaptés, tout en assurant des emplois décents et de qualité. Ce texte a été voté à une large majorité, à l'exception notable des députés du Rassemblement National.

Nous avons été entendus. Lors du Sommet de Porto en mai 2021, les États membres ont affirmé leur volonté de soutenir la jeunesse, notamment en réaffirmant le potentiel de la Garantie Jeunesse qui a déjà bénéficié à près de 25 millions de jeunes européens de moins de trente ans depuis sa création en 2013.

DES RÉPONSES DE MOYEN ET LONG TERME

Pour faire baisser durablement le chômage, et *a fortiori* le chômage des jeunes, des aides financières et projets ponctuels ne peuvent en aucun cas être suffisants.

Il faut investir dans l'éducation, donner aux jeunes un socle de connaissances et de compétences solides, et adapter celles-ci aux métiers d'aujourd'hui et de demain. C'est sur ce point que l'Union européenne a son plus grand rôle à jouer, et c'est ce qu'a très justement réaffirmé la « Stratégie européenne pour les compétences », présentée en juillet 2020 par la Commission européenne.

À mon sens, le programme Erasmus+ est un pilier incontournable de la formation et de l'employabilité des jeunes en Europe, et bien plus qu'un simple programme d'échanges. Négociatrice du nouveau programme Erasmus+ pour la période 2021-2027, je suis persuadée à la fois du potentiel du programme en matière

d'ouverture d'esprit, de confiance en soi et d'acquisition de compétences essentielles pour l'entrée sur le marché du travail. Ce nouveau programme sera réellement pour tous, élèves, étudiants, formateurs, enseignants... et apprentis. Cette dernière catégorie est clé. Nous le savons, l'apprentissage est un véritable sésame vers l'emploi. Or dans la majorité des États membres, ce cursus est encore sous-estimé, voire délaissé par les jeunes et leurs familles.

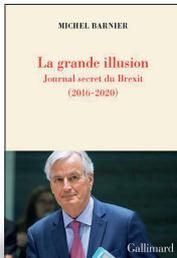
Permettre aux apprentis d'effectuer une mobilité longue de plus de trois mois dans un autre État membre, c'est à la fois améliorer l'attractivité de ces cursus, tout en permettant aux jeunes d'acquérir des compétences sociales et professionnelles qu'ils n'auraient pas nécessairement obtenues dans leur pays d'origine. Je pense notamment à tous les enjeux du développement durable dans le bâtiment, et par exemple à l'efficacité énergétique. C'est la clé et nous savons que certains pays disposent de formations plus poussées à ce sujet. Mais cela est évidemment vrai également pour le numérique, la robotique... Permettre aux jeunes de se former dans plusieurs pays est un véritable atout pour leur employabilité, tout comme pour notre souveraineté et compétitivité européennes.

Les obstacles et réticences restent encore grands, notamment en ce qui concerne la reconnaissance des compétences acquises à l'étranger. Je suis persuadée que les Centres d'Excellence pour l'Apprentissage, ces alliances de centres d'apprentissages et d'entreprises en réseau européen, nouvellement créés par le programme Erasmus+ 2021-2027, seront des outils puissants pour répondre à ces problématiques.

Permettre à chaque jeune de s'instruire, se former, travailler où il le souhaite et où ses compétences sont requises, c'est la base de la stratégie d'avenir. Europass (le CV européen compréhensible partout en Europe) et Eures (plateforme des services de l'emploi européens) en sont déjà des outils très concrets, mais encore trop peu connus. Il nous reste à parachever l'Espace européen de l'éducation tout en construisant en parallèle l'Espace européen de l'apprentissage et des compétences, avec de vraies reconnaissances des compétences et diplômes, et pour cela parachever le processus de Copenhague, renforcé par la Déclaration d'Osnabrück de 2020, qui vise à l'harmonisation, ce qui a été réussi pour l'enseignement supérieur avec le processus de Bologne.

Agir de manière concertée sur des projets locaux et ciblés, tout en permettant aux jeunes de se déplacer pour se former et travailler, c'est la force unique de l'UE face au chômage des jeunes. ■

À LIRE



MICHEL BARNIER

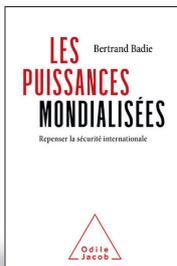
La grande illusion - Journal secret du Brexit (2016 - 2020).
(Éd. Gallimard, 544 pages). Paru le 6 mai 2021.

Le 23 juin 2016, à la stupeur générale, le Royaume-Uni quitte l'Union européenne à la suite d'un référendum. Pourquoi cette décision déjouant toutes les prévisions? Comment organiser le départ britannique et quelle future relation définir? Michel Barnier, désigné négociateur en chef du Brexit, a recherché l'unité des vingt-sept États membres et des parlementaires européens derrière son mandat.

Nous voici plongés, pour la première fois, dans les coulisses d'une négociation complexe et historique de mille six cents jours, oscillant sans cesse entre consensus et crispations, espoirs et doutes, transparence et mensonge, pour aboutir à un accord inespéré qui modifiera durablement le visage de l'Europe.

Parcourant l'Union européenne, ce journal de bord dépeint les coulisses de négociations diplomatiques vives et usantes.

Un témoignage exceptionnel sur les coulisses des négociations du Brexit, sur l'Europe, et sur celles et ceux qui font les négociations.



BERTRAND BADIE

Les puissances mondialisées. Repenser la sécurité internationale.
(Éd. Odile Jacob, 288 pages). Paru le 8 septembre 2021.

Quel État protège le mieux ses citoyens dans le contexte international actuel? Face à des menaces hybrides, telles les pandémies, les crises environnementales, économiques, migratoires ou alimentaires, quelles puissances ont su rompre avec un passé révolu et développer des stratégies adaptées à un nouveau contexte?

Les États-nations se sont construits, il y a quelques siècles, sur la gestion des peurs ancestrales (peur de mourir et de souffrir, peur de perdre sa liberté) et des risques nationaux. Ces derniers se sont arrogés le monopole de la sécurité de ses citoyens pour l'élargir et le transformer en enjeu territorial et militaire, lié à la souveraineté nationale.

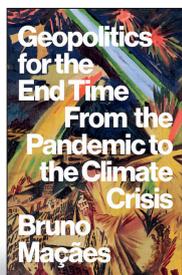
Mais lorsque les menaces changent et ne sont plus classiques, qu'en est-il de l'ancien ordre international basé sur les États? Le succès amorcé des puissances dites agiles, qui - à l'instar de la Corée du Sud, de l'Allemagne et de quelques pays nordiques - savent tirer profit de la mondialisation tout en se protégeant de ses méfaits, ne nous invite-t-il pas à repenser la sécurité internationale en place pour l'élargir à des dimensions humaines plus en phase avec le contexte contemporain? Et, dès lors, n'est-ce pas tout l'ordre mondial qui est à revoir et à refonder?



DANIELLE CHARLES-LE BIHAN, JOËL LEBULLENGER ET MINH HANG NGUYEN

La diplomatie commerciale de l'Union européenne en Asie du Sud-Est.
(Éd. PUR, 282 pages). Paru le 8 juillet 2021.

Le Sud-Est asiatique est devenu une région cruciale de l'économie mondiale en tant que manufacture mondiale, l'Union européenne est déterminée à jouer un rôle-clé. Cet ouvrage vise à analyser les accords commerciaux entre l'Europe et des puissances du Pacifique en Asie du Sud-Est. L'ouvrage aborde également les « aspects novateurs » des récents accords de l'UE avec le Canada et les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), notamment la conciliation entre commerce et développement durable ou la mise en place de mécanismes innovants de règlement des litiges entre investisseurs et États.

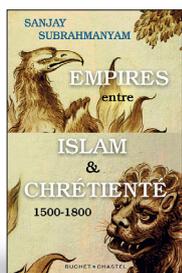


BRUNO Maçães

Geopolitics for the End Time. From the Pandemic to the Climate Crisis.

(Éd. Hurst, 240 pages). Paru le 2 septembre 2021.

À l'approche d'une catastrophe, tout change. Quelles sont les leçons à tirer de la pandémie de la Covid-19? Comment les composantes de la société mondiale, cultures et sociétés, se sont comportées entre elles? Comment un tel événement peut changer le cours de l'Histoire? Avant la Covid-19, une compétition se dessinait entre des modèles géopolitiques alternatifs - mais le contexte de cet affrontement n'était pas encore clair. Et si cette dernière se déroulait en terrain neutre? Dans un état de nature, avec peu ou pas de règles politiques, au milieu d'un chaos protéiforme mouvant? Lorsque la plus grande menace pour la sécurité nationale n'est plus les autres États, mais l'état de nature lui-même, quels pays pourraient prendre le dessus? Ce livre vise à percevoir les changements dans le système mondial déjà induits par la Covid-19, et comment cela n'est que le prélude à une planète affectée par le changement climatique. Bruno Maçães aborde la pandémie comme l'aube d'une nouvelle ère stratégique, annonçant un paysage politique mondial déjà profondément modifié et qui ne cessera de l'être par les événements futurs.



SanJAY SUBRAHMANYAM

Empires entre Islam et Chrétienté (1500-1800).

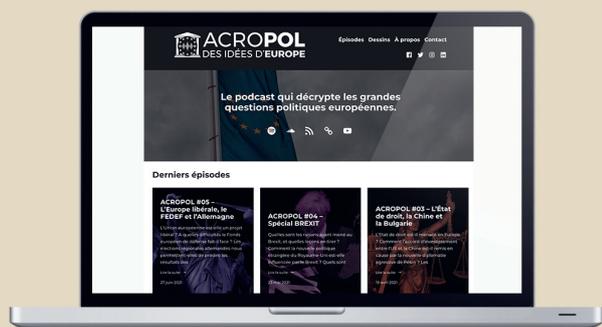
(Éd. Buchet Castel, 592 pages). Paru le 26 août 2021.

Et si, entre le XVI^e et le XVIII^e siècles, les empires portugais, espagnol, ottoman, moghol et britannique s'étaient mutuellement construits les uns les autres? Et si leur histoire était bien plus entrelacée que nous ne pouvons l'imaginer?

À partir d'archives et de textes rarement exploités auparavant, l'auteur distille une analyse neuve et enrichissante de l'empire, cette forme politique unique, trop souvent négligée ou réduite à ses expressions les plus contemporaines, de Napoléon au modèle colonial.

Très bon exemple d'histoire connectée, « Empires entre Islam et Chrétienté » porte un regard neuf sur les phénomènes historiques en nous faisant découvrir des univers méconnus tout en analysant les approches politique, économique, intellectuelle et culturelle. Des rives de la Méditerranée au sous-continent indien en passant par les Amériques, surgit un monde multipolaire d'une surprenante modernité.

À ÉCOUTER



ACROPOL

Podcast créé en 2021 par des étudiants en Affaires Européennes, ces enregistrements mensuels visent à informer mais aussi à nourrir le débat sur les questions européennes en France. Se présentant comme un moyen de résorber l'absence d'informations européennes dans les médias généralistes, tout en nourrissant les auditeurs d'Europe, d'actualité et de politique générale, ces podcasts offrent un regard intéressant sur l'actualité européenne.

PROGRAMME DE TRAVAIL DE CONFRONTATIONS EUROPE

Retrouvez le programme prévisionnel des événements organisés par Confrontations Europe au cours des prochains mois. Inscrivez-vous à notre Newsletter pour plus d'informations et recevoir les détails d'inscription à chacun d'entre eux.

EUROPE SOCIALE

SEPTEMBRE

Quel socle européen des droits sociaux? Un panel d'acteurs et de chercheurs sur le dialogue social européen reviendront sur les acquis du Sommet de Göteborg en 2017 et de leur institutionnalisation dans l'agenda politique européen.

OCTOBRE

Comment articuler la politique sociale européenne avec les ambitions du Pacte Vert? Un débat entre Clément Beaune, Secrétaire d'Etat en charge des affaires européennes et Laurent Berger, Président de la Confédération européenne des Syndicats & Secrétaire général de la CFDT.

AVENIR DE L'EUROPE

SEPTEMBRE

Foi, Raison & Politique dans l'histoire de l'Europe autour de Philippe Herzog, ancien député européen, conseiller de la Commission européenne et Président-fondateur de Confrontations Europe.

NOVEMBRE

Qu'attendre de la Présidence française du Conseil de l'UE? Débat autour de Philippe Léglise-Costa, Représentant permanent de la France auprès de l'Union européenne, sur les enjeux liés à la PFUE. Cet événement sera l'occasion d'échanger sur le programme de travail prévisionnel de la Présidence, d'en comprendre les lignes de force et d'en évaluer les attentes.

TRANSITION ENVIRONNEMENTALE

NOVEMBRE

Pacte Vert européen: comment développer l'économie circulaire au sein du marché unique? Ce débat réunira les acteurs et régulateurs de l'économie circulaire dans le contexte européen afin de permettre la construction de positions communes dans le cadre du nouveau plan d'action de la Commission européenne consacré à ce secteur pour les années 2021 et 2022.

DÉCEMBRE

Réforme du marché carbone et mise en œuvre du CBAM: quelles conséquences pour les relations transatlantiques? Cet événement sera l'occasion d'échanger sur deux piliers du Pacte Vert et de la relance de l'économie européenne: la réforme du marché ETS et la mise en œuvre du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières en réunissant un panel d'experts européens et américains.

RÉGULATION FINANCIÈRE

SEPTEMBRE

Comment l'achèvement de l'UMC et de l'Union bancaire peuvent contribuer à la relance de l'économie européenne ainsi qu'à la construction de la souveraineté de l'UE? Autour de Jörg Kukies, Secrétaire d'Etat allemand en charge des marchés financiers, Emmanuel Moulin, Directeur général du Trésor et Christian Rebergen, Trésorier-général néerlandais.

NOVEMBRE

Quel rôle pour l'investissement de long terme dans la relance de l'économie européenne? Cette conférence s'inscrit dans le cadre des Assises du long terme, rendez-vous structurant des réflexions de Confrontations Europe sur les enjeux financiers depuis 2014. Il réunira un panel d'acteurs, régulateurs et chercheurs du secteur, et sera organisé par le Groupe de travail Finance du think tank.

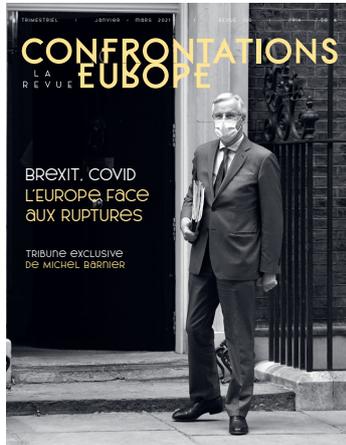
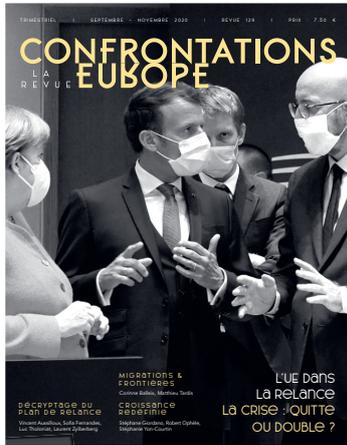
TRANSITION NUMÉRIQUE

NOVEMBRE

Un an après la publication du DSA & du DMA, quel avenir pour la souveraineté européenne des données? Ce débat sera l'occasion de revenir sur les ambitions des DSA & DMA en réunissant des acteurs de la transition numérique et des régulateurs européens de ce secteur.

Ce programme prévisionnel est susceptible d'évoluer et de s'étoffer au cours du trimestre. Retrouvez toutes les informations sur notre site Internet www.confrontations.org

BULLETIN D'ABONNEMENT



ADHÉRER à CONFRONTATIONS EUROPE, C'EST :

- Soutenir la construction d'une Europe répondant aux aspirations des citoyens ;
- Participer à la construction européenne au travers de nos conférences et groupes de travail ;
- Rejoindre un réseau multi-acteurs impliqué dans le projet européen ;
- Être entendu et reconnu par les décideurs nationaux et européens ;
- Recevoir notre revue trimestrielle, seule publication imprimée en français dédiée intégralement aux affaires européennes.



Bulletin d'abonnement

Je souhaite m'abonner à *Confrontations Europe La Revue*

Nom, Prénom :

Profes. qualité :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél. : Fax :

E-mail :

Confrontations Europe La Revue (4 numéros par an) 30 €

Bulletin à envoyer avec votre règlement à l'ordre de *Confrontations Europe* à l'adresse suivante :
Confrontations Europe, 29 avenue de Villiers, 75017 Paris

CONFRONTER
Les idées,
CONSTRUIRE
L'EUROPE.

